



**United Nations
Economic Commission for Africa UNECA**

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT
DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION
EN MATIÈRE DE FACILITATION DES
ÉCHANGES
DES TIC, DU E-COMMERCE POUR LES PME
EN AFRIQUE**

Par

N'GUESSAN N'guessan

Consultant en Transports et Commerce international
Expert en Facilitation des Échanges et Système Commercial
Multilatéral

Décembre 2007

Introduction

La révolution des technologies de l'information a donné un nouvel élan à la croissance du commerce mondial. En intégrant la gestion de l'information dans les opérations commerciales, les petites et moyennes entreprises (PME) peuvent améliorer leur compétitivité sur le marché international. Les technologies de l'information, renforcées par le réseau mondial des télécommunications, offrent des informations sur les marchés, les produits, les clients et les partenaires commerciaux et fournissent ainsi aux responsables de PME de nombreuses occasions de participer de façon rentable au système commercial multilatéral en pleine croissance.

Cependant, certains éléments révèlent que les PME des économies en développement et en transition n'ont pas encore pris pleinement conscience de la proportion dans laquelle les nouvelles technologies de l'information pouvaient améliorer leurs performances. Elles souffrent également d'un manque de ressources.

En conséquence, nombre de ces PME, qui représentent la majorité des entreprises participant au commerce des pays en développement, risquent d'être distancées dans la course aux parts du marché.

C'est dans cet environnement que les petites et moyennes entreprises (PME) ont un rôle de plus en plus critique à jouer.

Mais comment ces entreprises vont-elles s'y prendre pour se frayer un chemin dans ce marais d'intérêts très actifs, matérialisé par la Facilitation des échanges, les Technologies de l'information et de la Communication et du E-Commerce ?

La présente étude initiée par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) leur propose **la maîtrise d'un Plan stratégique de développement de l'Information et de la Communication pour relever le défi.**

En effet, ce Plan pourrait s'il est bien maîtrisé par toutes les parties prenantes favoriser et faciliter :

- Leur participation effective aux négociations des activités relatives l'Acte commercial international libéralisé ;
- L'appropriation des instruments de facilitation issus des Accords et Conventions internationales et régionales de référence, mais aussi des réglementations nationales ;
- L'interprétation et l'application idoine consécutives des textes juridiques au plan international, régional, sous régional et national ;
- La participation effective au mécanisme de coopération, d'information et de dissémination ;
- L'insertion valable dans le processus de la Facilitation des échanges, des TIC et du E- Commerce
- **Le renforcement des capacités, pour une présence croissante, proactive et dynamique sur les marchés.**

RESUMÉ

La Facilitation des échanges dans sa version moderne a commencé en 1956 grâce à l'ingéniosité d'un entrepreneur Américain Malcolm Mac Lean qui inventa « **un récipient conçu pour contenir des marchandises en vrac ou légèrement emballées, spécialement en vue de leur transport sans manipulations intermédiaires, ni rupture de charge, par un moyen de locomotion quelconque ou la combinaison de plusieurs d'entre eux** ».

Ce récipient appelé conteneur a révolutionné le commerce international en ce sens qu'il limite les manipulations intermédiaires de marchandises au port et pendant le transport.

La combinaison technique et technologique, dynamique et synergique de l'utilisation du conteneur avec les différents modes et moyens de transport grâce aux normes ISO ; ont favorisé l'éclosion au fil des ans des concepts de Transport Multimodal International, de Transport Porte à Porte, de Chaîne logistique intégrée des transports.

Ces différents concepts du transport ont pour objectif fondamental de favoriser une expansion ordonnée des Transports et du Transit international, voir in fine la Facilitation des transports de bout en bout.

Le management optimal en matière de mise à marché des produits et marchandises, depuis bord champ, départ usine et entrepôts jusque chez le destinataire final ; et la recherche du meilleur profit ont favoriser le concept de « Distribution Physique internationale », c'est à dire l'exécution de l'Acte Commercial International, défini par le CCI à travers les contrats distincts.

1. Le contrat Achat/Vente international,
2. Le contrat de transport international,
3. Le contrat d'assurance international de marchandises,
4. Le contrat international de paiement (**crédoc**).

Ces quatre contrats forment un ensemble indivisible et formalisent le cadre légal de l'ensemble de l'opération commerciale.

L'objectif poursuivi par la DPI est somme toute de permettre d'« acheminer la marchandise voulue, à l'endroit voulu, dans les délais voulus ; en quantité totale, à des coûts admissibles, dans un contexte de concurrence de compétitivité et de transparence ».

C'est à ce stade que la Facilitation des transports et transit est complètement fondue dans le moule de la libéralisation de l'économie mondiale, la globalisation prônée et entretenue par L'OMC à partir du 1^{er} janvier 1995 ; et est de plus en plus qualifiée de **Facilitation des échanges** ; il en découle **l'Acte Commercial International libéralisé**.

Le concept de **MISE À MARCHÉ DES PRODUITS ET MARCHANDISES**, caractérise désormais le commerce international. La vente d'un produit se fait sur un marché virtuel et les concurrents sont sans visage.

Le conteneur, les moyens et plateformes logistiques de transport continuent de révolutionner non seulement le transport international, mais surtout de libéraliser les échanges grâce à la maîtrise des opérations physiques, des formalités administratives de transport et de l'information sur la marchandise circulante.

Cette maîtrise de l'information au service de la Facilitation des échanges a pour catalyseur, les Technologies de l'Information et de la Communication, dont le degré d'innovation et la vitesse d'évolution qui les caractérisent ; bouleversent, dérangent en même temps qu'il impulsent une croissance et un développement multidirectionnels et synergiques du commerce.

Où s'orienter est -on tenté de se demander, mais avant de recevoir la réponse, les TIC ont donné naissance au Commerce électronique (e-commerce).

De tout ce qui précède, le champ d'activités de la Facilitation des échanges couvre les domaines suivants :

- Les procédures d'import-export ;
- Les formalités de transport et de réduction des coûts de transport ;
- La modernisation par l'utilisation des nouvelles technologies ;
- La facilitation de l'accès aux marchés ;
- La facilitation de l'accès à l'assurance et au financement à l'exportation ;
- Le processus de fixation des taxes et redevances ;
- La communication et les négociations ;
- La transparence et l'harmonisation de la régulation ;
- L'amélioration des facilités et des procédures portuaires ;
- La non-discrimination ;
- Le renforcement des procédures douanières au niveau portuaire et frontière (efficience et transparence des procédures douanières) ;
- Les documents simplifiés du commerce ;
- La clarté des procédures ;
- Le commerce électronique (e-commerce).

Du conteneur au commerce électronique, on peut parler aujourd'hui de **l'Acte Commercial International libéralisé**, où les principes de base que sont : la concurrence, la compétitivité et la transparence ; subissent une application à géométrie variable, à cause de la non maîtrise des aspects spécifiques et de l'inter connectivité du « **FALTICE-COM (Facilitation des Échanges, TIC et E-commerce)** » par les parties prenantes à tous les niveaux hiérarchiques.

Cette situation étiquée justifie les efforts déployés par la communauté internationale en charge des échanges, à travers l'OMC, le CCI, la CNUCED, l'OMD, l'OCDE et leurs démembrements continentaux et régionaux ; pour mettre en place des **cadres de négociation, des mécanismes d'appropriation et d'application idoines du FALTICE-COM**.

L'objectif poursuivi est de faciliter et de promouvoir une expansion ordonnée du commerce, des chaînes logistiques intégrées des transports, des Technologies de l'Information et de la Communication, et du Commerce électronique.

Au demeurant on peut retenir avec l'OMC, trois objectifs majeurs à optimiser dans la facilitation des échanges, il s'agit :

- de la liberté de transit (article V)
- des redevances et formalités se rapportant à l'importation et à l'exportation (article VIII)
- la publication et l'application des règlements, réglementations, normes, règles et usages relatifs au commerce et au transport (article X).

En d'autres termes, la facilitation des échanges se conçoit et se développe dans le moule des articles V, VIII, X, du GATT de 1994.

Telles sont les théories explicatives qui fondent l'évolution de la Facilitation des échanges et l'Acte Commercial international libéralisé aujourd'hui.

Mais la question fondamentale et cruciale qui se pose est de savoir, comment l'Afrique qui s'est difficilement adaptée aux évolutions en matière économique, commerciale et industrielle ; va-t-elle s'y prendre pour ne pas rater celle de la **FALTICE-COM et de l'Acte Commercial international libéralisé ?**

L'une des solutions les plus plausibles est suggérée par la CEA, elle consiste à améliorer l'insertion du maillon essentiel du développement économique que sont les Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans le commerce mondial.

En effet, selon la vision de la CEA et de ses partenaires, la participation des PME de façon interactive, dynamique et synergique à tous les niveaux hiérarchiques aux négociations, à l'appropriation, à l'interprétation et à l'application du FALTICE-COM et à l'Acte Commercial international mondialisé ; est une condition sine qua non, pour permettre à l'Afrique de se positionner comme acteur gagnant de la mondialisation de l'économie.

Dans ce dessein, la maîtrise des TIC et du E-Commerce est indispensable.

Le plan Stratégique de développement de l'information et de la communication et de E-Commerce, en objet dans la présente étude définit les objectifs et les actions et mesures et les résultats attendus pouvant permettre aux PME et à l'Afrique de suivre la cadence de la marche vers l'économie libéralisée.

SOMMAIRE

INTRODUCTION ET RÉSUMÉ	<i>i</i>
SOMMAIRE	<i>v</i>
LISTE DES TABLEAUX	<i>vii</i>
1- GENERALITÉS	<i>1</i>
1-1. Facilitation des échanges et des Transports	<i>1</i>
1-1-1. Définitions, objet et objectifs	<i>1</i>
1-1-2. Enjeux et défis de la facilitation des échanges	<i>2</i>
1-1-3. Aspects structurels de la mise en œuvre de la facilitation des échanges et des transports	<i>5</i>
1-2. Technologie de l'Information et de la Communication, Commerce Electronique et PME	<i>9</i>
1-2-1. Technologie de l'information et de la communication (TIC)	<i>9</i>
1-2-2. La gestion de l'information dans l'entreprise dans le contexte de la compétitivité	<i>9</i>
1-2-3. Domaines d'utilisation des TICs	<i>12</i>
1-3. Commerce électronique (E-commerce)	<i>13</i>
1-3-1. Définition	<i>13</i>
1-3-2. Les instruments de mise en œuvre du e-commerce.	<i>14</i>
1-3-3. Les obstacles au développement de l'e-commerce en Afrique	<i>14</i>
2. FACILITATION DES ECHANGES, TIC, E-COMMERCE ET PME. QUELLES REALITES EN AFRIQUE ?	<i>16</i>
2-1. Situation des négociations	<i>16</i>
2.1.1 Le contexte	<i>16</i>
2.1.2 La Problématique de la négociation en Afrique	<i>17</i>
2-1-3. Kit décisionnel d'appropriation, de gestion et de négociation des activités de facilitation, tic, e-commerce (faltice-com)	<i>19</i>
2-2. Mécanismes d'Appropriation de la Facilitation des Echanges, E-commerce, TIC, PME.	<i>20</i>
2-2-1. La vision à l'échelle mondiale	<i>20</i>
2-2-2. la volonté politique à l'échelon continental	<i>20</i>
2-2-3. Au niveau régional	<i>21</i>
2-3. Mise en œuvre de la Facilitation des Echanges, du E-commerce, TIC et PME.	<i>24</i>
2-3-1. La Revue documentaire et meilleures pratiques	<i>24</i>
2-3-2. Différentes formes de coopération en matière de Facilitation des échanges	<i>39</i>
3- PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION EN MATIÈRE DE FACILITATION DES ÉCHANGES, DU E-COMMERCE, DU TIC EN AFRIQUE.	<i>44</i>
3-1. Définition du concept	<i>44</i>

3-2. Recommandations au niveau de la CEA pour la mis en place du plan	45
3-3. Le Bilan diagnostic	47
3-4. Objectifs.....	54
3-4-1. Objectifs général.....	54
3-4-2. Objectifs spécifiques	54
3-5. Liste des actions et mesures.....	58
CONCLUSION	65
ANNEXES.....	66
BIBLIOGRAPHIE.....	72

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : un classement des opérations de back office</i>	<i>14</i>
<i>Tableau 2 : Kit décisionnel d'appropriation, de gestion et de négociation des activités de facilitation, tic, e-commerce (faltice-com).....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 3 : Attentes des sociétés concernant les technologies de l'information</i>	<i>67</i>
<i>Tableau 4 : Outils de formation informatisés utiles.....</i>	<i>67</i>
<i>Tableau 5 : Perception interne et externe des contraintes.....</i>	<i>68</i>
<i>Tableau 6 : Bilan diagnostic de la facilitation des échanges et du transport, des TICs et du E-commerce (faltice-com) et les PME en Afrique</i>	<i>48</i>
<i>Tableau 7 : Bilan diagnostic de la facilitation des échanges, des TICs et du E-commerce en Afrique.....</i>	<i>49</i>
<i>Tableau 8 : Bilan diagnostic de la facilitation des échanges et des transports, des TICs et du E-commerce et PME en Afrique</i>	<i>50</i>
<i>Tableau 9 : Bilan diagnostic de la facilitation des échanges, des TICs et du E-commerce en Afrique.....</i>	<i>52</i>
<i>Tableau 10 : Bilan diagnostic de la facilitation des échanges, des TICs et du E-commerce en Afrique.....</i>	<i>53</i>
<i>Tableau 11 : Liste des actions et mesures</i>	<i>58</i>

1. GENERALITÉS

L'étude porte sur les meilleures pratiques en matière de recommandations, instructions et normes de la facilitation du commerce en Afrique. Il est indiqué de définir le concept de facilitation des échanges et des transports, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) avant d'aborder les réalités de l'interaction entre les deux phénomènes.

Mais tout le monde reconnaît aujourd'hui que la Facilitation des Échanges et les TIC ne vont pas sans le E-commerce.

Afin de répondre à l'objet de l'étude, il est nécessaire de maîtriser son environnement.

1-1. FACILITATION DES ECHANGES ET DES TRANSPORTS

1-1-1. Définition et objectifs

La Facilitation des échanges (FE) peut être défini comme « la simplification et l'harmonisation des procédures d'échanges ».

Au sens large, c'est l'ensemble des règles, normes, réglementations, documents, technologie, mécanismes et usages acceptés et appliqués concomitamment par tous les intervenants du commerce et des transports ; pour favoriser une intégration optimale des circuits mondiaux de production, de distribution et d'approvisionnement ; ce dans un contexte de concurrence loyale, de compétitivité et de transparence.

Le champ d'activités de la Facilitation des échanges couvre les domaines suivants :

- Les procédures d'import-export ;
- Les formalités de transport et de réduction des coûts de transport ;
- La modernisation par l'utilisation des nouvelles technologies ;
- La facilitation de l'accès aux marchés ;
- La facilitation de l'accès à l'assurance et au financement à l'exportation ;
- Le processus de fixation des taxes et redevances ;
- La communication et les négociations ;
- La transparence et l'harmonisation de la régulation ;
- L'amélioration des facilités et des procédures portuaires ;
- La non-discrimination ;
- Le renforcement des procédures douanières au niveau portuaire (efficacité et transparence des procédures douanières) ;
- Les documents simplifiés du commerce ;
- La clarté des procédures.

1-1- 2. Objet de la facilitation des échanges

1-2-

L'objet de la facilitation des échanges est de favoriser et de faciliter une expansion ordonnée de commerce mondiale tout en jouant un rôle de moteur de développement.

1-1- 3. Objectifs

1-2-

Trois objectifs majeurs se définissent dans la facilitation des échanges, il s'agit de l'optimisation : de la liberté de transit (article V)

- des redevances et formalités se rapportant à l'importation et à l'exportation (article VIII)
- la publication et l'application des règlements, réglementations, normes, règles et usages relatifs au commerce et au transport (article X)

En d'autres termes, la facilitation des échanges se conçoit et se développe dans le moule des articles V, VIII, X, du GATT de 1994 et a pour finalité de permettre d' « **acheminer la marchandise voulue, à l'endroit voulu, dans les délais voulus, à moindre coût, en quantité et en qualité totales, pour satisfaire les besoins des consommateurs sur la marché international** » ; dans un contexte de concurrence loyale, de compétitivité et de transparence.

1-1-2. Enjeux et défis de la facilitation des échanges

1-1-2-1. Les enjeux

1) La facilitation des échanges doit être considéré comme faisant partie intégrante des processus de développement général d'un pays et de la mutation structurelle de son économie.

La rationalisation des procédures du commerce international et l'introduction de nouvelles technologies constituent les enjeux majeurs et les défis de la Facilitation des échanges et des transports.

2) les liens synergiques et dynamiques entre Facilitation des échanges et transport multimodal et la logistique (procédure et opération) et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication doit être considérés comme un pressant moyen de réduire les coûts de transaction, d'augmenter la compétitivité des entreprises commerciales des pays en développement dans une économie mondialisé et d'une manière générale le renforcement de la compétitivité à l'échelle internationale.

3) La gestion, la coordination et la coopération intégrées, cohérentes et dynamiques de la Facilitation des échanges au niveau des organisations internationales (OMC, CNUCED, CCI, OMD) régionales (CEA, UNECE) sous régionales (CERs, etc), les gouvernements, les administrations, les entreprises commerciales notamment les PME, est indispensable pour une expansion ordonnée du commerce mondial...

4) La mise en place d'un plan stratégique de développement de la communication sur la facilitation du commerce et des TIC est aujourd'hui une priorité pour atteindre les résultats attendus de la Facilitation des échanges à savoir optimiser l'Acte commercial libéralisé sur fond de E-commerce.

La libéralisation, la mondialisation des échanges repose sur cinq (5) grands principes ou orientations qui constituent le fil conducteur du système commercial multilatéral :

1. Un commerce sans discrimination ni entre les partenaires commerciaux (traitement de la nation la plus favorisée) ni entre, d'une part, les biens, services et ressortissants nationaux et d'autre part, ceux de pays étrangers (traitement national)
2. Une libéralisation progressive du commerce par voie de négociation ;
3. Une prévisibilité des politiques grâce à la consolidation des engagements pris par les Etats membres ;
4. La promotion d'une concurrence ouverte et loyale décourageant les « pratiques déloyales » comme l'octroi de subventions à l'exportation et la vente de produits à des prix inférieurs aux coûts, en vue d'obtenir des parts de marchés (DUMPING) ;
5. des dispositions spéciales en faveur des pays les moins avancés, notamment des délais d'adaptation plus longs, une plus grande flexibilité et des privilèges particuliers.

1-1-2-2. Les défis

La déclinaison de ces principes dans la phase de mise en oeuvre a donné lieu entre autres, à la Facilitation des échanges qui tire principalement son fondement dans les articles V, VIII, et X du GATT de 1994.

Ces différents articles déclinent à leur tour, les mesures et mécanismes à mettre en œuvre pour que la libéralisation du commerce devienne une réalité tangible à tous les niveaux de la hiérarchisation structurelle et opérationnelle des échanges mondiaux.

Mais là où il y a défi, c'est au niveau de la mise à niveau et du renforcement des capacités au bénéfice des gouvernements, des administrations, des organismes et des opérateurs privés surtout les PME. Cet aspect est encore en deçà des objectifs fixés et des résultats attendus.

Cette situation rend déséquilibrée l'application effective et synergique de la Facilitation des échanges liée aux transports et au TIC, notamment en Afrique et surtout dans les pays sans littoral.

La déclaration des Pays africains sur la Facilitation des échanges (doc N° TN/TF/W/33 du 28 avril 2005) au Conseil du Commerce des services de l'OMC relatives aux articles V, VIII et X du GATT de 1994 ; est sans équivoque.

Pour le Groupe africain, « le renforcement du traitement spécial et différencié, de l'assistance technique, du soutien pour le renforcement des capacités et de l'assistance en matière de mise en œuvre est un élément capital de des négociations.»

En effet, les règles relatives à la concurrence loyale, à la compétitivité et à la transparence pour des pays et des entreprises de forces inégales en termes de moyens techniques, technologiques, logistiques, opérationnels, commerciaux et financiers ; doivent être clarifiées avant d'envisager une compétition loyale sur les marchés internationaux

Comme on peut le constater, en matière de concurrence et de compétitivité **« si tout le monde reconnaît que le chat n'est pas une panthère, ce n'est pas l'avis de la souris »**

L' accès au marché est une question décisive pour les pays en développement, pire **la mise à marché** des produits et des marchandises qui nécessite une prise en compte de bout en bout de tous les atouts du commerce et des transports; est un véritable casse tête pour les PVD et leurs entreprises commerciales, en concurrence avec les multinationales et leurs filiales.

Ces multinationales, très présentes sur tous les maillons de la chaîne logistique intégrée du transport opèrent avec une position dominante, monopolistique même.

Comment imaginer dans ces conditions un commerce compétitif, transparent **« dans une arène où une panthère, un chat et une souris doivent jouer ensemble ; avec les appétits caractériels qu'on leur connaît ».**

Les renforcements de capacité prévus et réalisés au niveau de l'OMC, de la CNUCED, de la CEA et autres partenaires au développement ; pour réduire les déséquilibres de maîtrise de la facilitation des échanges ne suffisent pas à régler les questions de rapport de force en matière de concurrence et de compétitivité. Sur le terrain on assiste hélas à une déréglementation insidieuse.

AU regard de cette situation, les défis à relever pour la facilitation des échanges sont énormes.

De tout ce qui précède, si tout le monde reconnaît que la Facilitation des échanges a pour objet la simplification et l'harmonisation des procédures du commerce, la promotion du commerce régional et international et l'expansion ordonnée du développement économique ; il n'en demeure pas moins qu'en absence d'une réelle maîtrise des facteurs catalyseurs tels que le transport multimodal et la logistique, les TIC et le renforcement des capacités des pays en développement (surtout les PMA et les pays sans littoral) et leurs entreprises commerciales (notamment les PME) ; un programme national de facilitation des échanges peut être difficilement mis en œuvre

Par conséquent, les objectifs poursuivis et les défis énoncés plus haut ; trouveront difficilement un véritable écho, nonobstant les efforts déployés par les organisations internationales, régionales et sous régionales en matière de renforcement des capacités des pays en développement.

1-1-3. Aspects structurels de la mise en œuvre de la facilitation des échanges et des transports

Les objectifs fondamentaux d'un programme national de Facilitation des échanges et des transports, selon la commission des entreprises de la facilitation du commerce et du développement sont :

- aligner les pratiques nationales de commerce et des transports sur les normes internationales, harmoniser et simplifier les documents de commerce et de transport.
- renforcer la compétitivité commerciale à l'échelle internationale par la baisse des coûts de transaction, une plus grande rapidité et fiabilité du transport et de la livraison des marchandises ainsi que par l'amélioration de l'administration d'organismes publics grâce au renforcement des capacités, au développement institutionnel au moyen de diverses techniques. Au nombre de ces techniques, on distingue : la mise en place de guichets uniques, le développement technologique et l'utilisation généralisée des TIC pour améliorer la gestion des importations et des exportations, les procédures douanières établies sur la base des techniques d'évaluation des risques, le traitement avant l'arrivée, le contrôle après dédouanement, etc.

Ces objectifs souvent réalisés de façon disparate, parcellaire et parfois défensive, sont utilisés par les organisations internationales, régionales, sous-régionales ; les gouvernements et même les administrations et entreprises commerciales ; pour mettre en place des règlements, des programmes, des cadres de concertation, des formules, des règles, des normes, des mécanismes, des instruments et des usages ; afin de donner corps à l'Acte commerciale international mondialisé.

Mais, c'est le lieu de souligner que de plus en plus la tendance est à la recherche à tous les niveaux, **d'interactions entre partenaires pour une application uniforme et harmonisée de la Facilitation des échanges dans le temps et dans l'espace.**

Partenaires en présence et plans d'action :

Parmi les partenaires, on distingue :

a) l'OMC

Le Conseil Général de l'OMC, dans sa décision adoptée le 1^{er} Août 2004, a mis en place entre autres, un groupe de négociation sur la Facilitation du Commerce et dont les missions consiste à la clarification et propositions relatives aux articles V, VIII et X du GATT de 1994, notamment aux modalités d'application.

b) au niveau des Nations Unies

- **la CNUCED**

Le Conseil du Commerce et du Développement a mis en place la « Commission des Entreprises, de la Facilitation du Commerce et du Développement qui met l'accent sur la facilitation, le transport multimodal et la logistique

- ✓ les questions douanières (Asycuda, Sydonia) système douanier automatisé ;
- ✓ les guichets uniques (manuel ou électronique) ;
- ✓ le SIAM : suivi électronique de l'information sur la marchandise circulante ;

FOCUS

Les TIC et la facilitation du commerce

SOURCE :CNUCED

Les TIC peuvent faciliter le commerce aux frontières et dans les ports

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent aussi accroître la compétitivité à l'exportation des entreprises des pays en développement en renforçant les services d'infrastructure sur lesquels repose le commerce international (énergie, transport, télécommunications et ports). Les applications des TIC ont transformé le commerce et les transports internationaux:

- En accélérant le dédouanement; et
- En réduisant les coûts de la logistique commerciale.

Un système automatisé de gestion des données douanières tel que le SYDONIA de la CNUCED peut traiter toutes les opérations douanières, allant de la simplification des procédures d'importation et de transit à l'accélération du dédouanement des marchandises, outre la collecte de données à jour et exactes servant les objectifs de la politique commerciale et fiscale.

Les TIC dans les opérations douanières

Le Système douanier automatisé (SYDONIA) de la CNUCED vise à:

- Moderniser les opérations douanières en informatisant la plupart des formalités douanières dans le but d'accélérer le dédouanement des marchandises;
- Renforcer la gestion et le contrôle douaniers en fournissant au gouvernement des statistiques exactes et à jour sur les opérations douanières et le commerce extérieur afin de connaître les recettes fiscales et de répondre aux objectifs de la politique commerciale.

Le SYDONIA porte sur l'ensemble des opérations de déclaration et de traitement en douane, notamment le transport et le transit. Ses outils perfectionnés englobent toutes les procédures normales d'examen et peuvent affecter les marchandises déclarées à l'une des «procédures de contrôle» (verte pour la remise des marchandises sans examen, jaune pour une vérification des documents avant la remise des marchandises, rouge pour un examen physique des marchandises avant leur remise, ou bleue si les marchandises sont remises suite à un contrôle après dédouanement). Le système utilise des moyens multimédia, des images numérisées et des dispositifs sans fil qui permettent aux douaniers d'avoir immédiatement accès à distance aux renseignements et aux bases de données de contrôle.

De tout ce qui précède, on peut désormais procéder à des contrôles douaniers dans des situations où cela n'était pas possible auparavant - par exemple, on peut arrêter les marchandises en transit et vérifier que **les documents papier présentés** correspondent à la déclaration faite au départ, ou procéder à des contrôles sur place du contenu d'un conteneur et du statut des marchandises (dédouanées, en transit, etc.). Le système permet d'évaluer périodiquement la gestion des risques afin de mesurer l'efficacité des critères de sélection et de modifier, maintenir ou éliminer, selon les cas, les paramètres pertinents.

- **CCI/ CNUCED/ OMD**

La coopération synergique de ces organisations des Nations Unies a mis à la disposition des intervenants de la facilitation, « les Instruments de Facilitation des Echanges », sorte de menu codifiant les normes, règles et usages des conventions internationales en matière de Commerce et de Transport.

- **Commission Economique pour l'Europe**

A travers le centre des Nations Unies pour la Facilitation du Commerce et des Transactions Electronique (CEFACT_ONU), une série de Mémento de Recommandations codifiant des « Mesures destinées à faciliter les procédures du Commerce International », relatives aux meilleures pratiques et normes internationales visant à faciliter et à harmoniser les transactions commerciales, depuis les documents, commerciaux initiaux jusqu'aux contrôles officiels et au transport des marchandises.

A titre d'exemple, le document **Recommandations n°18**, concerne spécifiquement les transactions électroniques au profit des partenaires commerciaux qui effectuent des opérations commerciales en ligne ; en d'autres termes l'utilisation des TIC.

- **Coopération Inter-Régional : ECA, ECE, ESCAP, ESCWA**

Cette coopération des Commissions Economiques des Nations Unies pour l'Afrique, l'Europe, le Moyen Orient, l'Asie et l'Amérique a pour objet de renforcer la coopération inter-régional en matière d'infrastructures, de services de Transport et de la Facilitation du Commerce et des Transports, y compris les TIC.

Au-delà des considérations inter-régionales, les questions relatives à l'entité régionale et à l'exploitation idoine des corridors inter-Etats sont concernées par les activités.

- **La Commission Économique pour l'Afrique (CEA)**

La CEA est en charge de la coordination, de l'animation et de la promotion des activités en vue d'une expansion ordonnée du commerce, des transports, de la Facilitation des échanges, des TIC et du E-commerce en Afrique.

A ce titre, elle assure le rôle de facilitateur, de plaidoyer, non seulement auprès des organisations internationales telles que l'OMC, le CCI, la CNUCED, l'OMD..., dans la conception, le redéploiement et la mise en œuvre de leur politique et programmes d'activités en Afrique ; mais aussi et surtout, auprès des partenaires au développement et des bailleurs de fonds dans le cadre de leur assistance multiforme dans les domaines de recherche, de renforcement des capacités et des mécanismes d'adoption des résolutions et recommandations.

c) Niveau sous régional et national

- **Les Communautés Economiques Régionales**

A travers le Comité Régional de Facilitation des Transports et du Commerce et des Comités nationaux de transport visant les corridors de transit, les CER en partenariat avec leurs Etats membres et sur la base d'accords, arrangements bilatéraux et multilatéraux thématiques ; coordonnent la mise en application des instruments de facilitation édictés par l'OMC, la CNUCED, le CCI/ CNUCED/ OMD, etc.

d) Au niveau national

La Facilitation des échanges est prise en charge par le Comité National de Facilitation des Transports et du Commerce, des Trade Net, des Guichets uniques, manuel, virtuel et électronique, des logiciels douaniers : SYDONIA, ASYCUDA, ALIX ou de l'informatisation des

données douanières en circuit intégré avec des grandes entreprises commerciales, multinationales, etc.

Avec ou sans interface, interconnectivité ou non, localisé ou inter-Etats, régional ou inter-régional, international ; la Facilitation des échanges représente encore un défi permanent pour les acteurs de l'Acte commercial international mondialisé. Il est encore davantage, pour les pays en développement, les pays sans littoral, les PMA et leurs petites et moyennes entreprises ; face à la **concurrence et à la compétitivité sans visage, de surcroît transparent imposées à tous.**

Mais on continue d'enregistrer que la facilitation des échanges sera vaincue et maîtrisée au travers d'une application idoine et proactive du Transport Multimodal International et de la logistique, des TIC et du renforcement des capacités.

Il faut gager qu'un jour, le chapelet d'organisations, de chaînes de coopération, de mécanismes et d'usages standardisés et harmonisés informatisés ; de système d'imprégnation et d'appropriation uniformisés ; soient accessibles à tous les opérateurs du commerce international de façon équitable .

1-2. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, COMMERCE ELECTRONIQUE ET PME

1-2-1. Technologie de l'information et de la communication (TIC)

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) résultent de la convergence de l'information, des télécommunications et de l'audiovisuel. Elles vont des technologies (radio, téléphone fixe et télévision) aux technologies « modernes » que sont les ordinateurs et leurs applications, les kiosques à écran tactiles, le téléphone mobile, les assistants personnels, les satellites, les technologies sans fil et l'Internet.

Dans le monde d'aujourd'hui, les TIC sont à la base de l'abondance d'informations en termes de stock et de flux. Cependant, leur rapport majeur est lié au fait qu'elles permettent un traitement ultra rapide, de plus, la rapidité avec laquelle les prix des TIC baissent et leurs capacités augmentent est sans précédent dans l'histoire du progrès technologique comme le prouve la (loi de Moore établie par Gordon Moore) qui montre que la puissance des microprocesseurs double tous les 18 mois sans augmentation de coût.

1-2-2. La gestion de l'information dans l'entreprise dans le contexte de la compétitivité

Selon l'auteur du livre African E-Markets (confère Page 195):

L'économie de l'information concerne l'analyse de la logique économique des activités développées sur les grands réseaux de communication, notamment Internet, et l'analyse des impacts des technologies de l'information et de la communication sur l'ensemble du système économique. Sont ainsi étudiés les effets sur les organisations (relations inter-firmes, organisation interne de firmes), les marchés (efficacité des marchés, commerce électronique, formes de

concurrence, régulation sectorielle) et les nouvelles formes de diffusion, adoption des services et produits au travers des évolutions des usagers des entreprises comme des consommateurs.

Dans la société de l'information, dans laquelle le savoir est un élément de la compétitivité des entreprises, la quête de l'information est une activité essentielle qui implique la mise en place par les entreprises de plusieurs outils :

a) La veille

- *La veille technologique s'intéresse aux acquis de la recherche scientifique et techniques (brevets, publications, savoir-faire) aux activités de recherche en cours, aux produits et services (dans leur conception et design), aux procédés de fabrication, aux matériaux et filières, aux systèmes d'information et permet de savoir qui fait quoi, où, et avec quelles normes ?.*
- *La veille concurrentielle porte son attention sur les concurrents actuels ou potentiels et se consacre à l'analyse de leur stratégie et des activités compétitives. Son champ d'activité comprend aussi bien les entreprises concurrentes, les partenaires, les fournisseurs, les utilisateurs, que les produits ou encore les procédés.*
- *La veille commerciale concerne les clients, les marchés, les fournisseurs et le marché du travail .*
- *La veille stratégique se distingue des autres formes de veille évoquées ci-dessus par le fait que c'est une activité à plus long terme qui s'attache à des questions de planification stratégiques pour l'entreprise. L'essentiel des informations recueillies dans ce cadre, permettent de faire les analyses de type SWOT sur lesquelles reposera ultérieurement la définition de la stratégie de l'entreprise*

b) La gestion des connaissances

Si la veille est tournée vers l'environnement extérieur de l'entreprise, la gestion des connaissances est quant à elle tournée vers la maîtrise de l'environnement interne. A la base de la gestion des connaissances , il y a en effet l'idée que les connaissances utilisées et produites par l'entreprise constituent un ensemble de richesse dont il faut pouvoir tirer profit de manière à augmenter ses ressources.. Pour ce faire, il faut non seulement collecter mais surtout faire circuler l'information dans toutes les strates de l'entreprise, valoriser le savoir-faire de chacun et assurer la propagation et le renouvellement continu des connaissances de l'entreprise dans le but d'augmenter les compétences de chaque collaborateur, de bâtir une véritable intelligence institutionnelle permettant d'accroître la compétitivité globale de l'entreprise.

Concrètement, la gestion des connaissances consiste à :

- *les présenter c'est-à-dire les acquérir auprès des porteurs de connaissances, les modéliser, les formaliser et les conserver ;*

- les valoriser c'est-à-dire les mettre au service du développement et de l'expansion de l'entreprise, les rendre accessibles selon certaines règles de confidentialité et de sécurité, les diffuser, les partager, les exploiter, les combiner et créer des connaissances nouvelles ;

- les actualiser c'est-à-dire les évaluer, les mettre à jour, les standardiser et les enrichir au fur et à mesure des retours d'expériences, de la création de connaissances nouvelles et l'apport de savoirs externes.

c) *L'intelligence économique*

L'intelligence économique repose en partie sur les activités de veille tournées vers l'extérieur de l'entreprise et celle de tournées vers l'entreprise mais elle va bien au delà de ces dernières. Elle porte en effet sur l'analyse de l'environnement économique, mais également socio-politique et se fixe pour objectif de repérer ce qui conditionne : **les opportunités d'affaires**, moins en terme d'occasions ponctuelles pour l'entreprise que de perspectives de marchés larges, durables et solvables ; les risques, qu'il s'agisse de risques commerciaux directs comme des risques liés à la conjoncture ou aux situations géo-politiques ; **les modalités d'exercice** qui permettent d'exploiter les opportunités en évitant les risques et qui touchent au système politico-économique d'ensemble, au cadre juridique et réglementaire, aux pratiques culturelles, aux attitudes envers le travail, l'argent, les étrangers, etc.

Souvent assimilée par erreur à de l'espionnage industriel, elle permet de précéder la concurrence et de s'en défendre, d'anticiper sur l'évolution de l'environnement, des marchés des concurrents et des technologies quelle que soit leur taille mais aussi l'élaborer correctement une stratégie gagnante. Les équipes en charge de l'intelligence économique doivent être impérativement intégrées dans les équipes responsables de la prise de décision stratégique.

d) *Le « Benchmarking »*

Le Benchmarking se définit comme le processus qui permet de : connaître les standards/normes, d'un produit, d'une activité, en d'autres termes savoir si l'on est en phase avec ces standards/ normes, situer sa place en terme de classement. Pour l'entreprise, il s'agit donc de mesurer préalablement les écarts de performance avec les organisations leader afin de les combler. Pour cela, une arme majeure : la vigilance, qui comporte un aspect passif qui est l'observation ; celle-ci repose essentiellement sur une fonction statique et permet de faire le bilan de la situation. Quant à l'aspect actif, il fait l'analyse des données et la diffusion des résultats afin de permettre les interactions. Pour se faire, il faut notamment définir des indicateurs de performances qui permettront à l'entreprise de mesurer ses pratiques, ses procédés ou ses produits, de manière à ce qu'elle puisse déterminer s'ils constituent des avantages comparatifs ou au contraire des freins et donc d'agir en conséquence.

Le Benchmarking peut prendre différentes formes :

- *le benchmarking interne, plus aisé à mettre en œuvre car les informations sont disponibles, consistant à faire des comparaisons internes utiles par exemple pour créer la stimulation au sein d'une équipe ;*
- *Le Benchmarking concurrentiel, plus difficile à mettre en œuvre car les informations sont difficiles à obtenir, indisponibles voire secrètes, surtout lorsque le concurrent excelle dans ce domaine.*
- *Le Benchmarking non-concurrentiel, moins difficile à mettre en œuvre car s'intéressant à un processus différent dans un même secteur ou à un processus identique mais dans un secteur différent.*
- *Le benchmarking leader, qui est l'approche la plus ambitieuse, car visant à prendre comme référence l'organisation leader sur le processus ou le produit que l'on veut étudier.*

C'est une action qui se mène sur long terme, de façon périodique et régulière et qui est en prise directe avec les dimensions, efficacité et qualité.

1-2-3. Domaines d'utilisation des TIC

Les grandes compagnies tels que les fabricants de véhicules utilisent beaucoup cette technologie mais le manque de standard commun dans le domaine a conduit à la mise en place de système électronique non compatible. Avec l'évolution de la technologie de l'information et de la communication, et plus particulièrement la mise en place de l'Internet, dans les sept dernières années, le commerce électronique s'est accru de façon exponentielle. Cette avancée a été possible grâce à la fusion de l'industrie des télécommunications avec celle de l'électronique. Actuellement le commerce électronique touche tous les secteurs de la vie économique et sociale.

Bien souvent, les sociétés utilisent des portails spécialisés, aussi connus sous le nom de foires électroniques. Ces derniers offrent la possibilité de :

- a) Rationaliser le processus d'achat et de vente et par conséquent d'accélérer les transactions;
- b) Supprimer les systèmes manuels et sur support papier;
- c) Remplacer les systèmes électroniques obsolètes;
- d) Intégrer le processus dans les systèmes budgétaires et comptables;
- e) Intégrer le processus dans la chaîne d'approvisionnement et les systèmes logistiques;
- f) S'associer à d'autres foires électroniques, collaborer, notamment, à des achats et des passations de marchés conjoints et attirer les fournisseurs et acheteurs non participants ;
- g) Gérer de manière plus efficace le coût de l'interaction avec les fournisseurs et les clients en facilitant par exemple le rapprochement des données;
- h) Garantir l'accès aux acheteurs et fournisseurs internationaux;

- i) Permettre une meilleure approche des marchés « verticaux » propres à certains secteurs et industries.

Jusqu'à présent la chaîne de transport était constituée de plusieurs intervenants, comprenant les fournisseurs ou vendeurs de marchandises, les agents, les prestataires de services de transport, les détaillants et le consommateur final. L'émergence du commerce électronique donne la possibilité à un intervenant donné de la chaîne de transport d'entrer en interaction, rapidement et à un faible coût, avec n'importe quel intervenant de la chaîne, sans avoir à passer par chaque maillon de la chaîne. L'accélération des transactions commerciales et l'accroissement du nombre d'expéditeurs et de destinataires commerciaux ouvrent la voie à la création de nouvelles fonctionnalités dans les systèmes de transport. Étant donné que les vendeurs doivent honorer les commandes des acheteurs dans les meilleurs délais et que les interactions directes entre fournisseurs et consommateurs s'intensifient, les envois ont tendance à diminuer de volume mais à augmenter en nombre.

Comme on peut le constater, la révolution des technologies de l'information a donné un nouvel élan à la croissance du commerce mondial. En intégrant la gestion de l'information dans les opérations commerciales, les petites et moyennes entreprises (PME) peuvent montrer leur compétitivité sur le marché international.

Cependant, il est revenu que les PME des Pays En voie Développement (PED) et en transition n'ont pas encore pris pleinement conscience du fait que les TIC pouvaient améliorer leurs performances

Cette situation est plausible dans la mesure où ces PME n'ont pas encore une visibilité et une lisibilité de la corrélation existant entre les TIC, le commerce électronique, les PME et la Facilitation des échanges.

En d'autres termes, elles n'ont pas encore intégré dans leur stratégie Marketing, l'information comme catalyseur de la mise à marché de leur produit.

1-3. COMMERCE ELECTRONIQUE (E-COMMERCE)

1-3-1. Définition

Le commerce électronique se définit comme étant un échange électronique (livraison ou transaction) d'informations, de marchandises, services et paiements par le réseau de télécommunications. Elles concernent aussi bien l'établissement que l'entretien de relations entre une organisation et ses fournisseurs, ses clients, ses partenaires stratégiques ou autres agents relatifs ou (supportant) les canaux traditionnels de livraison. (Tarasewich, 2002).

1-3-2. Les instruments de mise en œuvre du e-commerce.

1-3-2-1. Six (6) grands instruments:

- ❖ le téléphone;
- ❖ le télécopieur;
- ❖ la télévision;
- ❖ les systèmes de paiement et de transfert électroniques;
- ❖ l'échange électronique de données (EED);
- ❖ l'Internet.

1-3-2-2. Opérations de back office

Les opérations de back office encore appelée BPO (Business Process Outsourcing), facilitent l'interprétation et l'application adéquate du E-commerce.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de cette réalité.

Tableau 1 : un classement des opérations de back office

Services interaction avec la clientèle	Traitement de processus transactionnels	Services en technologie de l'information et logiciels	Services financiers et comptables	Services de Ressources humaines	Services liés au « savoir métier »
<ul style="list-style-type: none"> - Service client (tél/courriel) - Services marketing - Ventes par tél. - Prise des commandes - Assistance clientèle - Gestion garantie 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification solvabilité des clients (crédit) - Approvisionnements directs et indirects - Administration du transport - Logistique et distribution - Gestion de stocks 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie étude des besoins - Développement d'applications logicielles - Conduite des tests - Service de mise en place d'application - Assistance informatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Service de facturation - Suivi des créances - Services des recouvrements - Comptabilité générale - Contrôle et audit 	<ul style="list-style-type: none"> - Services de paiement des salaires - Administration de couvertures santé - Embauche et recrutement - Formation du personnel - Suivi des services de retraites 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des données - Data mining - Gestion des connaissances - Analyse des réactions de la clientèle

Source : CCI- Jitap, Atelier sur l'AGCS/OMC ; Tunis 12 - 04 -05: Le commerce électronique et les exportations de services

1-3-3. Les obstacles au développement de l'e-commerce en Afrique

- ❖ Insuffisance des infrastructures de télécommunication;
- ❖ Coûts élevés de la télécommunication et de la connexion à l'Internet;

- ❖ Forte taxation du matériel informatique ;
- ❖ Insuffisant niveau de sensibilisation au commerce électronique;
- ❖ Un cadre juridique et réglementaire insatisfaisant ;

En dehors de l'Afrique du Sud, seul un nombre limité d'organisations utilisent l'Internet dans leurs transactions avec leurs clients ou leurs fournisseurs. Cela s'explique par:

- Le nombre limité d'entreprises et de consommateurs qui ont l'équipement nécessaire et ont accès à Internet;
- Le manque de système de banque et de paiement électronique, de cartes de crédits et autres mécanismes de transfert de fonds;
- Le nombre limité de gens ayant une connaissance en TIC;
- Le coût extrêmement élevé des services locaux de Internet.

2. FACILITATION DES ECHANGES, TIC, E-COMMERCE ET PME : QUELLES REALITES EN AFRIQUE ?

Le Chapitre I a montré quel chemin de combattant, une PME aurait à parcourir pour maîtriser la facilitation des échanges, puis les TIC, ensuite rechercher comment s'adapter aux deux phénomènes distinctement, concomitamment et corrélativement ; puis appliquer dans un marais d'intérêts très actifs, l'Acte Commercial international mondialisé, dans **le moule : Facilitation des échanges/ TIC/ Commerce Electronique/ PME.**

La problématique de l'Afrique en la matière s'articule autour de deux grandes interrogations :

- Quel management les PME, particulièrement celles du PED, PMA et pays sans littoral, vont –elles développer pour s'adapter à cette innovation devenue indispensable dans le Commerce International ?
- Comment s'adapter à ladite innovation ?

Les réalités qui se présentent aux PME en la matière peuvent se décliner à trois niveaux :

- Négociation
- Mécanismes d'appropriation du phénomène
- Mise en œuvre

2-1. SITUATION DES NEGOCIATIONS

2.1.1 Le contexte

Le chapitre précédent a donné un large aperçu du cadre de négociation institutionnelle, juridique et des formes de coopération existantes pour permettre à tous les acteurs de l'Acte commercial international mondialisé de bénéficier d'un cadre approprié de coopération, d'inter actions entre partenaires tant au plan commercial qu'au niveau du renforcement des capacités, de supports pédagogique, didactique, logistique et des logiciels de gestion administrative, opérationnel, informatique et électronique, de l'information sur la marchandise circulante.

En d'autres termes, l'OMC, l'OCDE, la CNUCED, le CCI, l'OMD, la CEA, ainsi que d'autres structures des Nations Unies, les Communautés Economiques Régionales (CER), les Gouvernements, les Administrations (Douane, Commerce, Transport, Télécommunications) ont de façon individuelle ou collective, bilatérale ou multilatérale, participé de quelque manière à la négociation et aux mécanismes d'appropriation d'interprétation et d'application de la facilitation des Echanges, TIC et E-Commerce.

De quelque bord qu'on se situe dans ce processus de négociation, les articles V (Liberté de Transit), VIII (Redevances et Formalités Douanières et Administration), X (Transparence, Publication) constituent la base des négociations.

2.1.2 La Problématique de la négociation en Afrique

La négociation, il faut le rappeler, est un métier comme tout autre et le négociateur, qu'il soit généraliste ou thématique doit être pétri de savoir, de connaissance, et d'expériences.

En effet, la négociation a trois principaux supports : la raison, l'intuition et l'instinct, dont l'usage nécessite forcément une grande maîtrise du sujet à négocier ; mais encore la maîtrise de l'environnement des affaires dudit sujet.

En Afrique , la désignation d'un négociateur est parfois simpliste car elle ne répond pas toujours à des critères de maîtrise du sujet. on devient négociateur de l'entreprise, de l'administration, du CER, jusqu'à l'OMC parce que le poste occupé a la charge des négociations. La question de formation préalable est secondaire.

Malheureusement, sans renforcement de capacités par thème et au niveau transversal de la problématique de la Facilitation des Echanges, E-commerce, TIC, et PME ; il est difficile de bâtir une négociation intégrée qui favorise une exploitation ordonnée, synergique pour le pays, la sous région, l'Etat et les entreprises commerciales notamment les PME.

En d'autres termes, la négociation qui a pour objet la prise en compte de ses intérêts à court, moyen et long terme, passe par une formation des acteurs à tous les niveaux hiérarchiques.

Mieux, la négociation se réalisant dans le temps et dans l'espace, c'est à dire dans le cadre de l'OMC, les APE, les CER et l'Etat à des échéances prédéterminées ; les **principaux critères de succès sont la régularité, l'assiduité et la continuité du suivi de l'activité par le négociateur choisi et formé à tctet effet.**

Or en Afrique, ces critères sont très peu respectés. Les rotations sont fréquentes, on change constamment de négociateur, et à ce jeu, les résultats attendus sont lents à apparaître et généralement peu probants.

A défaut d'avoir des négociateurs formés et permanents dans les structures comme les entreprises, les administrations, les CERs et les structures de coopération économiques, régionales ; on a recours à des personnes ressources, des experts ou consultants, recrutés en raison de leur qualification, leur compétence et leur expérience dans une ou plusieurs activités imbriquées (Exemple : Commerce, Transport, Douane, Informatique). mais ici aussi, le choix de ces personnes répond aux critères de régularité, d'assiduité et de continuité dans la gestion des dossiers

Malheureusement, très peu de structures travaillent dans cette vision stratégique d'assistance aux entreprises à la gestion des activités internationales.

L'expérience menée par la CEA qui a consisté à organiser un atelier sur la facilitation des échanges par l'utilisation des TIC par les PME et qui a regroupé des personnes ressources, des experts et des consultants de cinq régions d'Afrique : Nord, Ouest, Centre, Est et Australe mérite d'être soulignée.

La poursuite de cette expérience dans le temps et dans l'espace, permettra de mettre en place un groupe de négociateurs efficaces, doté d'une expertise au service de la promotion de la Facilitation des échanges par l'utilisation des TIC par les PME.

Cette perspective n'est plausible que si une coordination voulue et entretenue est assurée au niveau de la CEA en partenariat avec l'UA, le NEPAD, le SSATP, les CERs, les États et les secteur privés. Le choix de la CEA n'est pas fortuite, elle joue ce rôle de part sa fonction.

2-1-3. Kit décisionnel d'appropriation, de gestion et de négociation des activités de facilitation, tic, e-commerce (FALTICE-COM)

Tableau 2 : Kit décisionnel d'appropriation, de gestion et de négociation des activités de facilitation, tic, e-commerce (Faltice-com)

structure	Chargé du dossier	Activité principale	Plan National				Plan régional / sous-régional			Plan international		
			Administration et structure des transports	Autres administrations	Opérateurs privés	Autres structures	Organisation (s) régionale (s) et ou sous-régionale (s) en charge	Réglementation régionale et/ou sous régionale en vigueur	Organisation régionale et/ou sous régionale de réflexion	Organisation (s) internationale (s) en charge	Réglementation internationale en vigueur	Organisation internationale
Administration centrale en charge	Spécialité des services	Transport routier et coopération internationale	Terrestre maritime Aérien, urbain	Douanes Commerce Economie & finance, sécurité	Transporteurs chauffeurs et chargeurs	Port Conseil des chargeurs, ONG des transports	CEDEAO UEMOA OMAO UA, CEA, NEPAD	Accord routier de transit Accord de Cotonou (APE) Accords bilatéraux	Association des ports Association des transporteurs routiers de marchandises Comité des experts CEDEAO	OMC CNUCED	Accord de l'OMC (GATT, AGCS, ADPIC)	CNUCED Comité des services CCI

Source : N. N'guessan, Expert en négociation du Système Commercial Multilatéral

Commentaires : Savoir, connaissances, expériences lobbying sont indispensables pour gérer un kit décisionnel, mieux négocier une activité.

L'exemple de l'activité « transport routier et coopération internationale » impose au spécialiste chargé du dossier (négociation) d'avoir une connaissance avérée dans la gestion dudit dossier au plan national, sous régional, et international et de pouvoir coordonner cette activité avec toutes les parties prenantes. C'est ce spécialiste formé qui peut défendre dans la continuité les intérêts, s'approprier, interpréter, appliquer et faire appliquer la facilitation des échanges au profit des PME.

2-2. MECANISMES D'APPROPRIATION DE LA FACILITATION DES ECHANGES, E-COMMERCE, TIC, PME

L'Afrique et toutes les parties prenantes au commerce en l'Afrique sont conscients aujourd'hui qu'avec le nouvel environnement économique marqué par l'ouverture des frontières, la libéralisation des échanges et le démantèlement progressif des protections tarifaires, c'est toute l'économie qui devient pratiquement exposée à la concurrence internationale. Il faut être compétitif ou perdre en réactivité pour les investissements en part de marché sur son marché intérieur comme à l'extérieur.

Pour assurer leur croissance et leur développement, les pays africains doivent mettre en place des stratégies de promotion de l'information, de la facilitation des échanges, des TIC, du E-commerce au profit en particulier des PME.

Mieux, il faut nécessairement s'approprier, de quelque manière, ces instruments de maîtrise du commerce international libéralisé.

2-2-1. La vision à l'échelle mondiale

Il faut maîtriser outre toutes les définitions et activités décrites dans les chapitres précédents, mais aussi connaître la tendance du commerce électronique tel qu'énoncé par le CNUCED en 2003 à travers les trois principaux constats suivants:

les entreprises des pays en voie de développement ne pourront adopter de pratiques de commerce électronique inter-entreprise que si elles ont la capacité de s'intégrer aux chaînes régionales et mondiales de l'offre ;

Les achats en ligne peuvent réduire les délais d'approvisionnement de 30% et les coûts de transaction de 25% ;

Les gouvernements, les acteurs économiques et les autres parties prenantes ont un rôle crucial à jouer dans les formations et l'application des stratégies nationales et de développement de réseaux en ligne, afin que les nouvelles possibilités de création, de transformation, d'utilisation et d'échanges d'information et des valeurs soient dûment exploitées pour améliorer la productivité de l'économie et des entreprises des pays en développement.

Le commerce électronique sous-tend que la facilitation des échanges soit identifiée et codifiée, que les TIC soient maîtrisées et une bonne connaissance par l'entreprise de l'Acte commercial international libéralisé. Cette vision suscite et inspire entre autres, de nombreuses initiatives prises à l'échelon national et régional ; comme la loi type sur le commerce électronique initiée par la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial Intermédiaire (CNUDCI) élaboré en 1996.

2-2-2. la volonté politique à l'échelon continental

Le plus important pour l'Afrique, c'est de faire preuve de volonté politique, de démarrer le processus et de s'engager fermement dans la conduite d'une stratégie de développement qui met au centre, la diffusion de l'information, du savoir et des TIC.

Les dirigeants africains ont bien compris cela en procédant dès 1996 à l'adoption de **AISI** (Initiative Société Afrique à l'Aire de l'Information).

Le programme NEPAD a également retenu comme chantier majeur le développement de l'Information et des TIC sur le continent.

De la même manière, la Commission de l'Union Africaine a inclus, comme ligne d'actions de son plan stratégique, la réduction du fossé qui sépare l'Afrique des autres continents dans le domaine des TIC et des services Internet.

Au surplus, les partenaires au développement de l'Afrique sont de plus en plus conscients qu'il leur faut accorder une importance accrue au développement de l'information et des TIC dans leurs programmes de coopération avec l'Afrique.

C'est dans cet esprit qu'il faut lire la décision de la communauté internationale de faire la promotion des TIC une des **18 cibles des 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement**, ainsi que la création du Fonds Mondial de Solidarité Numérique, en prélude à la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information.

Comme on peut le constater, il existe un environnement favorable au plus haut sommet.

2-2-3. Au niveau régional

a) La CEA

Les actions de la CEA sont multiformes, on distingue :

- les documents stratégiques (Infrastructures d'Information et de Communication, NICI) que plusieurs pays africains ont d'ores et déjà conçus avec l'appui de la CEA sont suffisamment élaborés pour servir de cadre d'actions ; pour tenir compte des interactions synergiques de leur élaboration.
- Les ateliers thématiques sur la facilitation des échanges, les TIC, le Commerce Electronique et les PME, ou les ateliers co-organisés avec les structures régionales des Nations Unies sur la facilitation des échanges et l'intégration régionale et la facilitation des échanges au niveau inter-régional aux profits des CER, des administrations nationales, des entreprises commerciales du secteur des TIC, des PME.
- Le Forum pour le développement de l'Afrique qui s'est tenue à la CEA en 1999 (ADF 99) a été un véritable cadre de sensibilisation sur le Commerce commerce Electroniqueélectronique. En effet, le rapport du Sommet Post-ADF 99 a établi que :
 - le commerce électronique représente une opportunité réelle et considérable pour l'Afrique,

- l'Afrique doit réaliser sans tarder un développement significatif du commerce électronique si elle ne veut pas devenir dépendante des acteurs économiques extérieurs,
- seul un petit nombre d'entreprises de commerce électronique sont actuellement opérationnel en Afrique.

De tout ce qui précède, on constate que **la CEA a été, est et doit demeurer un véritable catalyseur pour la Facilitation des échanges**; ce, du fait que son action en la matière intègre la dimension des CER, des gouvernements, des administrations et du secteur privé, y compris les PME.

b) Les CERs

Le domaine des TIC, du E-commerce n'est pas bien lisible dans les programmes et plans d'actions des CERs. De même, les PME sont pris en compte timidement, tant au niveau du renforcement de capacité, de la sensibilisation qu'au plan logistique et financier.

L'appropriation de la Facilitation, des TIC par les PME met l'accent sur les aspects de facilitation, de transports notamment la logistique intégrée des corridors de transit à maillon maritime et routier.

La Facilitation des transports met en exergue les opérations physiques, les plates-formes logistiques et la mise en œuvre idoine des accords et arrangements bilatéraux et multilatéraux en vigueur au niveau des CERs.

Il faut le souligner, la réunion annuelle du SSATP/Banque Mondiale de Ouagadougou des 5, 6 et 7 décembre a pris en compte la dimension du secteur privé (Confère rapport de la réunion). Cette situation est plus perceptible au niveau des CERs dont les activités de Facilitation concernent pour l'heure, d'avantages les infrastructures et équipements opérationnels que les questions de procédures et formalités électroniques et le E-commerce.

En d'autres termes, l'appropriation est mieux ressentie par les administrations, les organismes, les utilisateurs et les prestataires de service, de transport, sous l'angle de l'amélioration des étapes de l'application du transport multimodal.

les administrations et institutions nationales

Dans la plupart des cas, ce sont les administrations des douanes qui informatisent les procédures et formalités à travers le guichet unique, très souvent en partenariat avec les communautés portuaires.

A quelque exception près, l'interconnectivité entre les administrations est encore difficile.

L'expérience fort enrichissante du Projet ALIX de la Douane de Côte d'Ivoire sur les échanges de données électroniques avec la Douane du Ghana, augure d'une avancée notable au niveau de la CEDEAO, qui l'a par ailleurs adopté comme meilleure pratique.

c) Le secteur privé et les organismes

Le phénomène d'appropriation de la Facilitation des échanges, du TIC, du E-commerce par les PME est diversement apprécié selon qu'on est débutant ou confirmé dans l'utilisation.

Les tableaux ci-après ; émanant d'une étude conduite par le Centre du Commerce International/ Genève intitulée « les PME et les Technologies de l'Information : une étude pratique des PME à la frontière des TI » Sur la base d'un échantillonnage de 72 PME de 44 pays dont 16 pays d'Afrique, 15 de l'Amérique Latine et Caraïbes, 7 de l'Asie du Sud-Est, 5 de l'Asie du Sud et 1 du Moyen-Orient. Cette étude donne un aperçu réel de la situation qui prévaut en Afrique, mais aussi ailleurs dans le monde.cf ANNEXE A. Les résultats de ces enquêtes dans certains pays africains sont les suivants :

Etude relative à l'utilisation des TIC par les PME au Kenya.

Les enquêtes réalisées auprès de PME qui travaillent dans l'agriculture, l'industrie et les services dans le cadre de l'étude sus mentionnée ont porté sur l'impact des TIC à différents niveaux, notamment l'utilisation des ordinateurs par l'entreprise et ses employés, l'Internet, la présence sur le Web, l'Intranet et l'envoi et la réception de commandes en ligne.

Les premiers résultats indiquent que les PME du secteur manufacturier sont pratiquement absentes sur le Web et ne pratiquent presque pas l'échange de données informatiques. L'étude a également révélé que le taux d'utilisation des TIC s'établissait comme suit : lignes téléphoniques fixes (34%) ; Téléphones mobiles (70%) ; télécopieurs (13%) ; boîtes postales (70%) ; ordinateurs (18%) ; et Internet (6%).

Dans le secteur des services, 66% des entreprises sont unipersonnelles et, contrairement au secteur manufacturier, une grande partie d'entre elles est inscrite au registre du commerce (54 %). En ce qui concerne l'accès à l'Internet, le pourcentage des entreprises non connectées est élevé mais inférieur à celui des entreprises du secteur manufacturier (75%). La majorité des entreprises de l'échantillon (95%) n'a pas de site Web. Enfin, s'agissant du taux d'utilisation des TIC en général, les résultats préliminaires se présentent ainsi : lignes téléphoniques fixes (67%) ; téléphones mobiles (89%) ; télécopieurs (25%) ; boîtes postales (84%) ; ordinateurs (43%) ; et Internet (11%).

Les données ci-dessus issues des Tableaux 3, 4 et 5 et celles du Focus ; font apparaître les problèmes majeurs, comme la connaissance de l'utilité éventuelle des TIC pour améliorer les performances commerciales, le manque de fonds pour investir dans le matériel et les logiciels des TIC, l'absence de dispositifs de formation appropriés ou coût élevé du personnel de formation et le manque d'accès au service d'assistance de la Facilitation des échanges, des TIC, E-commerce .

Il ressort de ce constat que toutes les théories explicatives découlant des mécanismes d'appropriation mise en place par les organisations internationales, régionales, sous-régionales et gouvernementales ; ne sont pas perceptibles par les PME et en particulier les PME africaines.

2-3. Mise en œuvre de la facilitation des échanges à travers les TIC par les PME.

Cette mise en œuvre peut s'apprécier à trois niveaux, la revue documentaire, les meilleures pratiques et les formes de coopération.

2-3-1. La revue documentaire et les meilleures pratiques

La revue documentaire consistera à présenter les actions, les projets, les expériences relatifs à la mise en œuvre de la Facilitation des échanges par le biais des TIC par les PME en Afrique.

L'atelier organisé par la CEA sur ce thème servira de vivier de collecte des informations. Ces données recueillies seront complétées par un tableau analytique qui soulignera les meilleures pratiques en matière de critères de sélection identifiés par le CCI/ Genève.

La restitution de l'atelier a fait ressortir Cinq (5) niveaux d'identification des meilleures pratiques. On distingue :

- Les Communautés Economiques Régionales et les Organisations ;
- Les expériences nationales ;
- Cas de l'utilisation des TIC par les PME
- Les Guichets uniques informatisés
- Liens entre les pays Africains et le CEFACT-ONU

2-3-1-1. Les Communautés Economiques Régionales et les organisations

1- COMESA

Les principales actions et mesures en faveur de la mise en œuvre du FALTICE - COM sont :

- La synergie d'actions d'une communauté économique régionale pleinement intégrée et compétitive grâce au renforcement de la coopération et de l'intégration dans tous les domaines du développement, notamment le commerce, les douanes, les questions monétaires, le transport, les communications, la radiodiffusion, l'industrie, les technologies de l'information, l'énergie, l'égalité entre les sexes, l'agriculture, l'environnement et les ressources naturelles ;
- Le projet COMESA, relatif à l'harmonisation des TIC qui s'inspire des résultats et recommandations des études sur les moyens d'harmoniser les politiques en vigueur ou à venir, ainsi que des cadres institutionnels des États membres ;
- La mise en place d'un cadre intégré unique pour développer les technologies de l'information et de la communication, ainsi que la radiodiffusion et les télécommunications ;
- La réalisation d'une étude comparative pour déterminer le niveau d'appropriation des TIC par les pays membres, les capacités d'accès à l'Internet, aux télécommunications ; la disponibilité de l'électricité et l'utilisation des TIC ;

- Les mécanismes mis en place au plan juridique, institutionnel, technique et opérationnel ; pour juguler les contraintes qui entravent la mise en œuvre, la dissémination et la promotion de projets pilotes d'entreprises technologiques.

2 – CAE (Communauté Economique de l'Afrique de l'Est)

Le traité de la CAE, entré en vigueur en 2000 prévoit de :

- Réduire le nombre et le volume des documents exigés pour les activités commerciales ;
- Coordonner efficacement et faciliter les échanges commerciaux et les activités de transport au sein de la communauté ;
- Adopter des normes communes pour la documentation et les procédures, notamment la promulgation de la loi sur la gestion douanière (Customs Management Act) en 2004. Cette réglementation permet au Secrétariat de la CAE de coordonner et de promouvoir l'introduction et l'utilisation des techniques de l'information et de la communication dans les administrations des douanes de la communauté, ainsi que l'échange d'informations, la gestion des infrastructures frontalières communes et l'harmonisation des formalités et de la documentation douanières et commerciales.

Par ailleurs une étroite coopération a été instituée avec les États membres pour mettre les TIC au service de l'entreprise, grâce à un certain nombre d'actions destinées à supprimer les barrières au commerce électronique et à favoriser la mise en valeur des ressources humaines ; à mettre au point des normes professionnelles pour les TIC ; et à mettre en place des cybercentres au niveau des collectivités.

En outre, la Facilitation des échanges et le développement des TIC ont bénéficié de la mise en œuvre d'un certain nombre de projets :

- Le projet EATTF, programme multinational et plurisectoriel pour appuyer la croissance par la mise en place d'une union douanière efficace ;
- Le programme régional d'appui aux TIC (RICTSP) pour aider les PME à intégrer les TIC dans leurs activités quotidiennes ;
- Le projet d'inter connectivité intitulé "ECAC-Hub", mené en collaboration avec le COMESA (USAID), pour faciliter la circulation des marchandises dans la région du COMESA, tout en assurant aux pays de transit la sécurité et la garantie douanières.

3- CEDEAO

Le Programme Régional de Facilitation de transport routier et du transit de la CEDEAO a pour objectifs de :

- Mettre en place un système de transport fiable, efficace et rentable susceptible de réduire les prix, de générer des revenus pour les populations rurales et d'atténuer conséquemment la pauvreté ;
- Renforcer le commerce intra-communautaire par la facilitation de la circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services ; la réduction des tarifs de transport, en améliorant l'efficacité et l'efficience du transport routier transnational.

Pour une mise en œuvre idoine de ces objectifs, la CEDEAO a pris un certain nombre d'actions et de mesures qui consistent à :

- Harmoniser le Programme Régional de facilitation du transport et du transit avec ceux du NEPAD et des autres Communautés Economiques Régionales (CERs) ;

- Simplifier et harmoniser les procédures et les réglementations régissant le transit entre les pays de la communauté ;
- Accorder également une attention particulière à la lutte contre la propagation de la pandémie du VIH/sida au niveau des routes transnationales et aux frontières ;
- Améliorer les infrastructures routières et équipements dans les corridors prioritaires et les routes d'interconnexion ;
- Mettre en réseau les systèmes informatiques des douanes des différents pays membres et la sécurisation électronique des informations relatives au transit ;
- Installer des postes frontaliers communs.

Par ailleurs les conditions nécessaires pour améliorer le transport routier et faciliter le transit dans cette sous région, notamment le changement des mentalités et la lutte contre la corruption, ainsi que le désenclavement des communautés isolées sont mis en exergue dans la recherche de solutions durables.

2-3-1-2 - Expériences des pays dans la Facilitation des échanges commerciaux

De bonnes pratiques sont observées dans certains pays, c'est le cas notamment des pays suivants : Cameroun, Zambie, Côte d'Ivoire, Nigeria, Burkina Faso et Djibouti, dont les expériences sont exposés ci-dessous:

1. Cameroun

- Les principaux aspects déterminant de la Facilitation des échanges sont : les structures de gestion, l'environnement, les infrastructures et les équipements de transport, le cadre juridique.
- Les principales parties concernées sont les autorités portuaires, les douanes, les agents de transit et l'Office chargé de la gestion du fret terrestre.
- Les principaux supports de la facilitation des échanges concernent tous les modes de transport : routier, ferroviaire, maritime et aérien. Cependant, le transport routier joue un rôle prépondérant par rapport à la facilitation du fait des corridors de la RCA et du Tchad connectés aux deux ports autonomes que sont Douala et Kribi.

Mais il faut retenir que les conditions d'une politique de facilitation réussie passe nécessairement par :

- Le renouvellement de la flotte des véhicules ; l'acquisition de wagons adaptés ; la modernisation de l'équipement portuaire et des terminaux routiers et ferroviaires ; l'amélioration des infrastructures et l'adoption des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- L'entretien des routes et la modernisation des ports, des aéroports, des chemins de fer, des voies navigables intérieures et des systèmes de transport multimodal.

2. Zambie

- L'un des principaux atouts dans la mise en œuvre de la facilitation des échanges est sans aucun doute la participation active aux programmes d'intégration régionale dans le cadre du COMESA et de la SADC (Communauté de développement d'Afrique australe) qui a permis de juguler les contraintes liées aux 31 points de passage frontières avec les pays voisins.
- Les mécanismes mis en place pour faciliter les échanges au profit des PME sont: l'introduction d'une version informatisée du formulaire de déclaration réservé aux passagers (CE7) ; le recours par les PME à des bureaux spéciaux pour les importations et exportations de grande valeur pour faciliter le dédouanement de tout le fret commercial et la mise en place de cadres de consultations pour les douanes et les PME.

Cependant l'appropriation et la promotion des TIC connaissent un certain retard. Toutefois les mesures prises par la Zambie pour faciliter les échanges commerciaux à savoir : la centralisation de l'ASYCUDA ++, la mise en place d'un poste frontière unique (projet pilote) à Chirundu, sur la frontière entre la Zambie et le Zimbabwe, et le lancement d'un projet pilote pour la création d'un

guichet unique, à Chirundu ; constituent un réel espoir pour trouver des solutions progressives à la Facilitation des échanges.

3. Côte d'Ivoire

Les principales actions et mesures adoptées pour favoriser l'appropriation, l'interprétation et l'application de la facilitation des échanges sont :

- La prise en compte et l'insertion dans l'ordre interne de dispositifs réglementaires, de normes, de documents, de techniques et de mécanismes acceptés et mis en application par toutes les parties intéressées pour accélérer l'intégration du commerce notamment les instruments de facilitation des échanges édictés par le CCI/CNUCED/OMD ;
- L'application d'accords sous-régionaux et multilatéraux sous l'égide de la CEDEAO et de l'UEMOA en particulier le Programme Régional de Facilitation des Transports et transit routiers, notamment la mise en place de postes frontaliers ;
- La prise en compte des aspects de la facilitation des échanges mise en oeuvre dans le cadre de l'OMC et des Accords de Partenariat Économique (APE) avec l'Union européenne, conduite en Afrique de l'Ouest par la CEDEAO ;
- Les mesures relatives à l'harmonisation des activités douanières, notamment l'informatisation des déclarations, la mise en place de guichets uniques à la Douane et au port pour toutes les formalités administratives, l'amélioration de la coordination entre les différentes parties intéressées et un contrôle accru de la qualité. La création d'un Office de la Fluidité des Transports.

4. Nigeria

Les principales actions et mesures adoptées pour favoriser l'appropriation, l'interprétation et l'application de la facilitation des échanges sont :

- La création de la « Nigerian Export Promotion Council (NEPC) » (conseil de promotion des exportations) dans la facilitation des échanges, et dont la vocation est de promouvoir et d'encourager les industries exportatrices, de mettre en place des mesures incitatives appropriées afin de faire connaître les politiques et programmes du gouvernement visant à renforcer les exportations ;
- d'oeuvrer à simplifier, aligner et harmoniser les procédures commerciales, d'assurer la liaison avec les organisations commerciales multilatérales et de coopérer avec elles, et enfin, de publier toute documentation commerciale utile.

5. Burkina Faso

À travers le Conseil Burkinabé des Chargeurs (CBC), la Facilitation des échanges est perçue davantage sous les aspects d'amélioration des corridors de Transport et de transit par un pays sans littoral. On distingue :

- La recherche effrénée d'une optimisation des délais, des coûts de transactions, des procédures administratives et des documents ; depuis les ports de la desserte (Abidjan, Cotonou, Lomé, Tema, Dakar), en passant par les frontières, jusqu'à destination finale des marchandises et vice-versa ;

- La gestion logistique intégrée des opérations physiques et des informations sur la marchandise circulante, grâce à une représentation systématique dans les principaux ports de désenclavement;
- Le suivi informatisé de la marchandise de bout en bout, depuis le port d'embarquement jusqu'à destination finale, grâce au « Bordereau de Suivi des Cargaisons (BSC) » ; intégrée à la liasse documentaire de dédouanement de la marchandise.

6. Djibouti.

À travers le port, la Facilitation des échanges est perçue davantage sous les aspects d'amélioration des performances des infrastructures portuaires, des facilités accordées aux opérateurs éthiopiens, de la fluidité des corridors de transport et de transit entre Djibouti et l'Éthiopie.

Les meilleures pratiques en matière de Facilitation des échanges telles que décrites à travers les expériences des six pays identifiés existent ailleurs. Des exemples existent tant au niveau des CERs que des États, des administrations et du secteur privé

Mais la véritable problématique émane :

- D'une insuffisance de coordination nationale, sous-régionale et régionale affirmée ;
- D'une interprétation et application disparates, parcellaires, défensives et parfois spéculatives ;
- D'une insuffisance de volonté politique des décideurs publics ;
- De la faiblesse notoire des interactions entre les partenaires ;
- D'un manque d'information, de sensibilisation et de dissémination des études, des meilleures pratiques à tous les niveaux hiérarchiques de la mise en œuvre de la Facilitation des échanges.
- D'une exploitation étreinte des opportunités et des moyens offerts par les partenaires au développement pour une appropriation idoine de la Facilitation des échanges.

2-3-1-3 - Expérience en matière d'utilisation des TIC par les PME pour faciliter les échanges

L'appropriation et l'utilisation des TIC par les PME en Afrique, doivent répondre à un certain nombre de préalables:

1. Au plan institutionnel

En matière d'environnement des affaires, il faut :

- Mettre l'accent sur les programmes sous régionaux coordonnés dans le cadre des CER ;
- Utiliser les langues locales et mettre au point des applications mobiles faciles à utiliser, dans le cadre de partenariats comprenant le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires, sachant que la plupart des opérateurs des PME africaines sont illettrés ;
- Faire connaître et diffuser les meilleures pratiques en matière de commerce électronique au moyen de réunions et de portails informatiques ;

- Mettre en place des cadres directifs sous régionaux pour faciliter et fluidifier les transactions ; et
- Multiplier les activités de plaidoyer et les campagnes de sensibilisation et renforcer les capacités en place.
- Libéraliser l'infrastructure et les services de télécommunication pour réduire le coût des communications ;
- Favoriser le développement des TIC en organisant des programmes de renforcement des capacités du secteur privé et la mise en place de centres de facilitation du commerce ;
- Créer un climat favorable aux TIC en mettant en place le cadre juridique et réglementaire pour l'utilisation des documents, de la signature et du paiement électroniques ; et
- Encourager les PME à utiliser les TIC en améliorant les procédures commerciales, en simplifiant l'inscription au registre du commerce et les autres démarches administratives, en assurant un enseignement à tous les niveaux des sciences commerciales et des TIC et en réduisant le coût de l'accès à l'infrastructure des TIC, à l'Internet et aux ordinateurs personnels.

Concernant les normes documentaires commerciales : le passage du papier au virtuel”

- Les documents commerciaux doivent donc bénéficier d'une attention particulière, étant donné qu'ils constituent le principal outil d'échange de données sur la marchandise ou le service, dans le cadre des chaînes d'approvisionnement.
- Le succès des documents commerciaux internationaux standardisés dépendait des quatre facteurs ci-après : 1) la présentation uniformisée de l'information, 2) une liste codée pour les informations essentielles, 3) une définition commune des termes commerciaux, 4) l'adaptation et la mise en œuvre (par pays, par industrie, etc.).
- Une méthode en cinq étapes a été adoptée au niveau des Nations Unies pour instituer le commerce sans papiers : 1^{ère} étape : harmonisation des documents commerciaux nationaux ; 2^e étape : application des recommandations de l'ONU et des conventions internationales ; 3^e étape : adaptation du modèle de données UneDocs à l'échelon régional et/ou national ; 4^e étape : documents électroniques ; 5^e étape : services et signature numériques.
- L'utilisation de logiciel et de référentiel des formulaires de l'ONU par les entreprises, pour adapter leurs documents commerciaux aux normes internationales et mettre en ligne leurs documents administratifs est recommandé à toutes fins utiles.

2. Études de cas d'utilisation des TIC par les PME

a) ÉTHIOPIE

Terminal à conteneurs d'Addis-Abéba

L'amélioration du cadre des affaires des PME en matière de commerce international passe nécessairement par la mise en place d'infrastructures, d'équipements et de mécanismes d'exploitation adéquate. C'est à cet objectif que répond entre autres, le terminal à conteneurs d'Addis-Abéba ; véritable plate forme logistique d'interface du port de Djibouti.

En matière d'utilisation de TIC, on peut retenir :

- Le système douanier ASYCUDA ++ apporte les avantages suivants :
 - service aux usagers 16 heures par jour
 - durée moyenne des évaluations tarifaires : sept minutes par article,
 - durée des inspections : 10 minutes pour les produits à faible risque, de 30 minutes pour les risques moyens et de 50 minutes à 8 heures pour les risques élevés.
 - 88 % des recettes douanières du pays proviennent du bureau de douanes d'Addis Abeba .
- Le pont-bascule électronique, complément synergique d'ASYCUDA++ pour la performance du bureau des douanes.

b) La Mauritanie

L'amélioration de l'environnement des affaires en vue d'une utilisation idoine des TIC par les PME constitue une préoccupation majeure pour la Mauritanie.

Les actions et mesures de cette dynamique sont les suivantes :

- Libéralisation du secteur des Télécommunications à partir de 1999 ;
- Création au niveau du gouvernement du Secrétariat d'État aux nouvelles technologies et suppression de tous les droits de douane imposés à l'importation des TIC.
- En 2002, Les autorités ont adopté la Stratégie nationale de développement des TIC.

Toutes ces actions et mesures ont contribué à promouvoir l'appropriation et l'utilisation des TIC à grande échelle par les PME...

c) L'Afrique du Nord

En matière d'amélioration de l'environnement des affaires en vue d'une utilisation idoine des TIC par les PME, l'Afrique du nord fait office de pionnière et cela a pu se produire grâce à :

- La volonté affichée par toutes les parties prenantes d'imprimer un rythme accéléré de l'utilisation des TIC dans la région ;
 - L'élaboration de stratégies pour développer le commerce électronique à travers le développement de l'infrastructure et des cadres juridique et institutionnel, et le renforcement des ressources humaines et des entreprises locales ;
 - La mise en place d'un projet pour le développement d'une plate-forme électronique pour les échanges commerciaux entre les pays du Maghreb ;
- De bonnes pratiques ont vu le jour comme par exemple l'utilisation des TIC dans le commerce au Maroc et en Tunisie.
- au Maroc, il existe un système en ligne pour les propriétés industrielles et commerciales ;
 - en Tunisie, la Poste a mis en place un guichet virtuel pour le règlement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone.

2-3-1-4 Expériences des pays dans la mise en place de guichets uniques informatisés

a) Sénégal : Gainde 2000 et Orbus

Les caractéristiques de Gainde 2000 sont les suivantes :

- L'opération de guichet unique implique la coordination, l'harmonisation, l'alignement et la modernisation de l'infrastructure, de la réglementation, des données et des normes ;
- Le système intitulé *ORBUS* a permis de réduire considérablement la documentation en informatisant plus de 40 certificats et autorisations et ramené le délai de traitement à une demi-journée seulement ;
- Création envisagée de systèmes similaires (*TRADE X et CORNUS*) pour normaliser les transactions commerciales, les documents administratifs et la logistique au niveau des ports ;
- *ORBUS* a obtenu un succès certain, à telle enseigne qu'en 2005, le Kenya a mis en place son système *ORBUS* et envisage d'adopter les systèmes *TRADE X et CORNUS*.

b) Éthiopie : ASYCUDA

Les caractéristiques d'ASYCUDA en Ethiopie sont les suivants :

- Modification de la procédure de dédouanement par l'Autorité douanière par l'adoption du format COMESA/SGD ;
- Création d'un Office chargé du projet d'automatisation des douanes et mise en service du système ASYCUDA ;
- Réduction notoire des délais de dédouanement des marchandises et d'établissement des rapports statistiques et des progrès sensibles dans le domaine de la transparence ; depuis l'introduction des TIC.

c) GHANA : Ghana Community Network Services Limited

Le Réseau Communautaire du Ghana a pour principaux objectifs de raccourcir les délais de dédouanement, préserver les recettes publiques, renforcer la transparence et améliorer la gestion des données.

Les principales caractéristiques du système sont :

- Adoption concomitante du système *TradeNet* et le système de gestion des douanes du Ghana (*GCMS*), qui ont permis de rationaliser les procédures de dédouanement en mettant en contact toutes les parties par le biais de l'Internet ;
- Traitement électronique des données du Commerce extérieur, des douanes et du transport en transit.

L'exploitation rationnelle de *TradeNet* et *GCMS* contribue à :

- Réduire les délais de dédouanement ;
- Assurer un suivi systématique du mouvement des cargaisons ;
- Faciliter les contrôles à posteriori ;

- Fournir des statistiques précises, en temps réel, sur les recettes et le commerce extérieur, et constituer une base de données sur les prix des transactions ; et
- Assurer un traitement transparent des déclarations.

d) Côte d'Ivoire : Système ALIX

Le **Système ALIX** (Application for Local Information Exchange) est une plateforme d'échange et de réconciliation des données douanières, mise au point par l'Administration des Douanes de Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Organisation Mondiale de la Douane (OMD). **après une phase d'expérimentation réussie d'échanges de données en temps réel avec l'Administration des Douanes du Ghana**, la CEDEAO a adopté le système

Les caractéristiques sont :

- Champ d'application : espace douanier des pays membres de l'OMD au sud du Sahara et de l'Afrique centrale ;
- Objectifs : sécurisation des recettes douanières et Facilitation des échanges de données douanières en temps réel.

Les performances sont les suivantes ;

Au niveau d'une Union douanière, **on a pu constater** qu'ALIX :

- Permet au pays membres, de disposer de statistiques quasiment en temps réel sur les transactions douanières de la région ;
- Assure une maîtrise des mouvements de marchandises à l'intérieur de l'union ;
- Aide à la définition ou à l'orientation de politiques communautaires sur la circulation des biens et marchandises ;
- Assure la fluidité des échanges de données douanières entre les pays membres de la Communauté ;
- Apparaît comme un outil d'intégration des systèmes douaniers au niveau des CERS.

Au niveau technologique, ALIX :

- Utilise l'Internet pour toutes les transactions ;
- Sécurise les transactions par le cryptage des données en assurant la confidentialité ;
- Utilise le protocole FTP pour les transferts de fichier ;
- Utilise les formats XML, Texte, Excel, etc.

d) Tunisie TradeNET

En matière de Guichet unique électronique la « Tunisie TradeNet (TTN) » qui fait la fierté des intervenants du commerce et du transport, permet aujourd'hui de gérer toutes les composantes de la Facilitation des échanges, (contrat vente – achat, transport, assurance, moyens de paiement, douane, transit) dans des conditions optimales.

Le TTN est une amélioration très avancée du « guichet chèque » institué au port, et fait intervenir tous les opérateurs et administrations en charge du commerce international des marchandises.

Ci-joint après la fiche de présentation de la **Tunisie TRADE NET** (TTN).

Tableau : Tunisie TRADENET (TTN)

Fiche produits TTN

<i>Opérationnel</i>		
SERVICE INTERMÉDIATION DOCUMENTAIRE	Relation Entreprises - Banque	<i>Certificat d'importation / code 33</i>
		<i>Autorisation d'importation / code 31</i>
		<i>Autorisation d'exportation / code 21</i>
		<i>Facture Définitive à l'export / code 22</i>
		<i>Document d'Admission Temporaire / 39</i>
	Relation Entreprises - Administration	<i>Importation Produits usagés / code 31</i>
		<i>Autorisation de mise à la consommation</i> <i>Autorisation provisoire d'enlèvement</i>
	Relation Entreprises - Douane	<i>Dispense de titre / code 93-96</i>
		<i>Déclaration des éléments relatifs à la valeur en Douane</i>
		<i>Déclaration en Détail de la marchandise</i>
		<i>Demande de cession</i>
		<i>Demande de refoulement</i>
		<i>Demande de destruction</i>
		<i>Demande D41</i>
		<i>Privilège fiscal</i> <i>Païement des droits et taxes</i>
	Transport	<i>Manifeste Cargo, Douanier, Sortie</i>
		<i>Etat différentiel</i>
SERVICE D'INGÉNIERIE INFORMATIQUE	Gestion dossier client	<i>Gestion de base client</i> <i>Gestion des réclamations</i> <i>Gestion facturation</i>
	Gestion des prêts bancaires	<i>Logiciel de gestion des prêts de la Banque Mondiale et autres prêts</i>
	Applications métier	<i>Application d'aide à la décision pour le Contrôle Technique</i> <i>Application manifeste</i>
SERVICE FORMATION	Formation	<i>La liasse Unique en mode Web</i> <i>La certification liasse unique</i> <i>La signature électronique</i> <i>Le virement bancaire électronique</i> <i>Le mode EDI</i> <i>La norme EDIFACT</i>
SERVICES ANNEXES	Service Plus	<i>L'accès au service DDM</i>
	Assistance Technique à toute utilisation	<i>Interfaçage</i>
		<i>Mise en œuvre</i>
		<i>Interconnexion</i> <i>Support</i>
Extension programmée		
M É D I A T I O N D	Le Mode WEB déconnecté	

	Relation Entreprises - Banque	<i>Cautionnement Bancaire pour les Déclarations</i> <i>Crédit documentaire</i> <i>Apurement TCE</i> <i>Avis impayé</i> <i>Ordre de virement/ prélèvement:</i> - Paiement des Droits et taxes douaniers - Virement Salaires - Etc.
	Relation Entreprise - Douane - Administration	<i>Certificat d'Origine</i> <i>Fiche Technique (A. temporaire)</i> <i>Préavis d'arrivée</i> <i>Déclaration des Marchandises Dangereuses</i> <i>Plan de chargement</i>
	Transport: (Liasse Transport)	<i>Réservation</i> <i>Bon de chargement</i> <i>Titre de transport (Connaissance, LTA,..)</i> <i>Prévision de chargement</i> <i>Vu à quai</i> <i>Vu à bord</i> <i>Avis d'arrivée</i> <i>Bon d'enlèvement</i> <i>Apurement</i> <i>Bon à délivrer</i> <i>Bulletin de Livraison</i> <i>Bon de sortie</i> <i>Scénario conteneur</i> <i>Scénario transport terrestre</i> <i>Bonde commande</i>
	Documents Entreprises - Entreprises	<i>Bon de livraison</i> <i>Facture</i> <i>Ordre de règlement</i> <i>Interconnexion avec réseaux internationaux (GEIS, ...)</i>
	Echanges de manifestes avec des partenaires étranger	<i>Déclarations destinées à la CNSS,...</i>
	Documents Entreprises Administrations	<i>Echange de connaissances entre Banques Tunisiennes et Banques Européennes</i>
	Documents Banques - Banques	<i>Contrat d'assurance</i> <i>Déclaration sinistre</i>
	Documents Entreprises - Assurances	<i>Contrat d'assurance</i> <i>Déclaration sinistre</i> <i>Centralisation des offres, demandes et prise en charge des transactions par secteur</i>
	Place de marché B2B	
INGENIERIE INFORMATIQUE	Application métier Transitaire	
SERVICE	Indicateur de performance	
ANNEXE	Accès à une base Info-centre	

Source : TTN

La Tunisie TradeNet est une plateforme privilégiée de coopération en matière de Facilitation des échanges entre la Tunisie et les pays de l'Union Européenne, en particulier ceux de la Méditerranée.

2-3-1-5 Liens entre les pays africains et le CEFAC de l'ONU

La problématique des TIC et CEFAC/ONU est le suivant :

- Au fil des années, le CEFAC avait mis au point des normes, des critères et des directives pour faciliter les échanges commerciaux et le commerce électronique (commerce sans papiers) ;
- Mais il y a une faible participation des pays africains et les organisations régionales et sous-régionales à l'élaboration des instruments à même de faciliter les échanges et d'encourager leur utilisation ;
- La " mise en place d'un centre africain de compétence pour élaborer des documents commerciaux efficaces", paraît être une solution viable ;
- Le centre pourrait intervenir immédiatement pour faciliter le transfert dans la région des techniques de pointe et des outils les plus récents, ouvrir de nouvelles perspectives d'affaires pour les PME, réduire les coûts des transactions commerciales, favoriser les économies d'échelle et uniformiser les normes et les instruments;
- La CEA a été invitée à prêter son concours à la mise en place du centre.

2-3-2. Différentes formes de coopération en matière de Facilitation des échanges

Les Communautés Économiques Régionales (CER) ont mis en place des mécanismes : institutionnel, juridique, administratif, technique, organisationnel, opérationnel, commercial et financier ; pour gérer la Facilitation des échanges, en particulier le volet transport et transit Inter États sur des corridors définis.

Ci-après les différentes formes de coopération au niveau de l'Afrique de l'Est et Australe, de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest.

2-3-2 1. Afrique orientale et australe: COMESA/ l'Accord de transit du Corridor Nord

La COMESA a mis en place les instruments suivants en matière de facilitation des trafics : :

- Un document de déclaration en douane unique dans l'espace COMESA,
- Un fonds de garantie unique pour le transit,
- Une assurance véhicule au tiers, Carte jaune
- Une harmonisation de la dimension et du poids des véhicules,
- Une harmonisation des charges pour le transit.
- Une harmonisation de la limite des charges à l'essieu

- Une licence professionnelle et des plaques de transit pour les véhicules

L'Accord de transit du Corridor Nord comporte neuf (9) protocoles de coopération multilatérale. On distingue:

- Facilités portuaires maritimes ;
- Itinéraires et facilités de transit ;
- Contrôle douanier ;
- Documentations et procédures ;
- Transport par chemin de fer des marchandises en transit ;
- Transport par route des marchandises en transit ;
- Traitement des marchandises dangereuses ;
- Facilités à l'égard des agences de transit et de leurs employés ;
- Assurance de la responsabilité civile automobile.

2-3-2 2. Afrique Centrale : L'initiative TIPAC CEMAC

“L'initiative TIPAC”, accord de coopération en matière de transports terrestres et fluvial, a été adoptée par l'UDEAC (plus tard par la CEMAC) le 22 novembre 1991. A l'origine de cette initiative, on note essentiellement les préoccupations des administrateurs de douane quant (i) aux risques de fraude (élevés) lors des opérations de transit ; (ii) aux retards accrus dans le transit ; e t (iii) les coûts élevés de transport, dus notamment à la complexité des procédures de transit.

La mise en œuvre de l'initiative TIPAC devait contribuer à (i) la simplification de ces procédures ; (ii) à la réduction des postes de contrôle routier ; (iii) à l'accroissement de la productivité des véhicules ; (iv) à l'amélioration de la qualité des services de transport ; (v) au renforcement de la sécurité du transport international, et ; (vi) à l'amélioration de l'administration fiscale.

Il était prévu que la mise en œuvre du TIPAC se fasse parallèlement à (i) la modernisation de l'administration douanière, (ii) l'amélioration des infrastructures régionales de transport, et (iii) l'harmonisation des réglementations nationales relatives aux normes techniques des véhicules.

2-3-2 3. L'Afrique de l'Ouest : Accords et Arrangements bilatéraux et Multilatéraux de transport en transit et inter-États

De nombreux principes directeurs ont été édictés par la CEDEAO, puis l'UEMOA en matière de libre circulation des personnes, des marchandises, des biens et des capitaux. Ils ont permis aux États de signer entre eux des instruments de Facilitation des échanges comme le montre le tableau ci-dessous :

:

Tableau no Accords, arrangements bilatéraux et multilatéraux entre les pays de l'espace CEDEAO, en matière de Facilitation des transports et transit

	BENIN	BURKINA FASO	COTE D'IVOIRE	GUINEE BISSAU	MALI	NIGER	TOGO	SENEGAL	NIGERIA
BENIN									
BURKINA FASO	AR, AP, AT, AM								
COTE D'IVOIRE	AR, AP, AT, AM	AR, AP, AT, AM, AF							
GUINEE BISSAU	AT	AT	AT, AR						
MALI	AR, AP, AT, AM	AR, AT,	AR, AP, AT, AM	AR, AT,					
NIGER	AR, AP, AT, AM, AF	AR, AT,	AR, AT,	AR, AT,	AR, AT,	AR, AT,			
TOGO	AR, AT,	AR, AP, AT, AM	AR, AT,	AR, AT,	AR, AP, AT,	AR, AP, AT, AM			
SENEGAL	AR, AT,	AR, AT,	AR, AT,	AR, , AT,	AR, AP, AT, AF	AR, AT,	AR, AT,		
NIGERIA	AR, AT	AR, AT	AR, AT	AR, AT	AR, AT	AR, AT	AR, AT	AR, AT	

Source : N'GUESSAN N'guessan / Etudes diverses.

AR : Accord Routier / AF : Accord Ferroviaire / AP : Accord Portuaire / AM : Accord Maritime / AT : Accord de transit (Douane)

Accords, arrangements bilatéraux et multilatéraux et programmes d'action dans le cadre des CERs, en conformité avec les articles V, VIII et X de l'OMC

Protocole 1 : Facilités portuaires maritimes

Application de dispositions relatives à l'octroi des concessions portuaires, aux conditions sur les facilités de stockage, aux avantages tarifaires et fiscaux, aux formalités et procédures portuaires, aux conditions d'accès au port par les véhicules et leur personnel, aux délais et coûts de passage, à la compétitivité et aux statistiques portuaires ; dans le cadre du transit des pays sans littoral, en particulier.

Protocole 2 : Itinéraires et Facilités de transit

Désignation des itinéraires sur les territoires respectifs, mise à disposition de facilités relatives au trafic, répartition des coûts de construction, d'entretien et de réparations des voies de communication.

Protocole 3 : Le contrôle douanier

Administration au contrôle douanier du trafic le long des corridors, dispositions générales instituant les règles concernant notamment les droits et taxes, la garantie douanière, le scellement et le plombage des unités de transport, et qui spécifient les itinéraires de transit et les bureaux de douanes dans chaque pays, les formalités à accomplir, les règles d'assistance mutuelle administratives et autres facilités relevant de la compétence de l'Administration des douanes.

Informatisation et échanges des données douanières sur la base des TIC et e-commerce

Protocole 4: Documentation et Procédures

Application de dispositions relatives aux documents à utiliser dans le cadre de l'accord et aux normes et documents internationaux qui s'appliquent au commerce et au transport de transit dans les pays; application de dispositions relatives aux procédures à suivre dans le cadre d'autres protocoles.

Protocole 5 : Transport par route des marchandises en transit

Application de dispositions relatives aux différents aspects du trafic de transit lié au transport et

transit par route, au code de la route, aux caractéristiques techniques et à la visite technique des véhicules routiers, au contrat de transport et à la responsabilité du transporteur routier (contrats type : produits sensibles, animaux vivants ; marchandises stratégiques ..).

Annexes au protocole : *application de dispositions relatives au Transport Multimodal et au transport par Chemin de fer de marchandises en transit (cas de la Côte d'Ivoire et Burkina Faso ; du Sénégal et du Mali ; du Bénin et Niger ; du Kenya, Tanzanie, et Rwanda, du Cameroun de la Centrafrique et du Tchad...).*

Protocole 6 : Traitement des marchandises dangereuses

Application de dispositions particulières à la manutention, au stockage et au transport de transit des matières, substances et objets, que les recommandations et usages internationaux adoptés classent parmi les marchandises dangereuses.

Protocole 7 : Facilités à l'égard du personnel roulant des agences de transit

Application des dispositions relatives à l'octroi de facilités et aux mesures à prendre pour rendre opérationnelles et efficaces la gestion et la conduite du trafic de transit, pour un mouvement rapide et fluide dudit trafic sur les corridors.

Protocole 8 : Assurance de la responsabilité civile automobile

Application de dispositions relatives à l'établissement d'un système international d'assurance obligatoire de la responsabilité Civile automobile , permettant aux transporteurs routiers et aux autres automobilistes de chaque pays, d'être assurés de façon appropriée contre les risques de responsabilité civile lorsqu'ils circulent sur les territoires des autres pays.

Annexe au protocole: assurance des marchandises transportées.

Application de dispositions pour faciliter et sécuriser le Transport Multimodal, le transport de bout en bout des marchandises.

Protocole 9: Régime de faveur concédé au transport des produits agro-alimentaires et pastoraux

Application de dispositions relatives aux contrôles routiers et frontaliers, limités aux contrôles vétérinaire, sanitaire et phytosanitaire ; à la spécialisation des véhicules, au convoyage des animaux

vivants, au contrat - type de transport de ces produits, au contrat d'assurance. Ces dispositions mettent l'accent sur l'indemnisation du propriétaire des produits par rapport à un retard de livraison, à une dépréciation des produits due aux tracasseries administratives, aux conditionnements et à l'emballage.

Protocole 10: Fonds Spéciaux Communautaires pour le financement du système de transport et transit routiers

Application de dispositions relatives aux prélèvements de taxes, de redevances, de cotisations agréées par l'Autorité de Coordination; à l'utilisation de tout ou partie de ce prélèvement pour l'approvisionnement des Fonds spéciaux communautaires pour le financement dans le temps et dans l'espace de : l'entretien et la réparation des voies de communication (corridors de transit), de cautionnement pour le renouvellement du parc des véhicules de marchandises, le fonctionnement des cautions nationales, l'administration de la coordination et le suivi .

Protocole 11 : Organisation et réglementation spécifique du travail

Application de dispositions relatives à l'organisation des syndicats de transporteurs routiers, de chauffeurs routiers, d'utilisateurs de transport routier par rapport au droit de travail (avantages sociaux, obligations, heures de travail, infractions, sanctions et pénalités, grève, etc.), aux cotisations, à l'information et à la formation, au respect d'un code de conduite professionnel communautaire, à l'utilisation d'un guide pratique pour le transport et le trans.

Protocole 12: Concurrence, Compétitivité et Transparence

Application de dispositions relatives à l'instauration et à la définition des conditions de prise en compte de la libéralisation du secteur des transports routiers sur les corridors de transit ; au regard des principes de concurrence, de compétitivité et de la transparence ; à l'utilisation adaptée des mécanismes de mise en oeuvre de chaînes logistiques de transport et du Transport Multimodal, des TIC et du e-commerce .

Protocole 13: Information, Statistique et base de données du transport et du transit Routiers

Dispositions relatives à la mise à disposition des décideurs publics et organismes, des prestataires et d'utilisateurs de services de transport de données qualitatives et quantitatives sur les trafics inter-Etats et de transit ; par l'intermédiaire des observatoires nationaux et internationaux de transport ; de Bourses de Fret, des TIC ; dûment agréées par l'Autorité de Coordination .

Protocole 14: Formation des intervenants du transport et du transit

Mise en place de dispositions uniformisées et harmonisées favorisant la réalisation d'ateliers, de séminaires et d'actions diverses d'information et de formation des transporteurs, chauffeurs, administrateurs de contrôle et de suivi des trafics, chargeurs, convoyeurs, opérateurs portuaires et de transit etc. ; sur les règles, mécanismes de maîtrise du transport ; à travers les corridors de transport .

Protocole 15 : Coopération sous-régionale en matière de transport et de transit

Application de dispositions favorisant et déterminant les relations de coopération et/ou collaboration au niveau : institutionnel, administratif, structurel et opérationnel avec tous les intervenants organisés de la fonction transport et transit ; impliqués dans la mise en oeuvre adéquate .

Par ailleurs l'accent sera mis sur la promotion de projets de transport à caractère d'intégration régionale tels que le Système de Grille Plombé (SGP), l'Observatoire des Pratiques Anormales sur le Franchissement des Frontières.

Protocole 16 : Infrastructures et équipements

Application de dispositions permettant la réalisation d'infrastructures de transport communautaires, les équipements communautaires, de mécanisme de leur financement, de leur entretien et réparation, de la supervision supranationale de leur fonctionnement en réseau par l'Autorité de Coordination; en vue de favoriser la fluidité du trafics sur tous les corridors et promouvoir la Facilitation des échanges .

Source : N'guessan N'GUESSAN, Consultant Transport & Commerce International

Documents : Corridor Nord, TRIE et TIE /CEDEAO, TIPAC, études diverses.

2-3-2-4 Coopération en matière de guichets uniques électroniques

Le paragraphe 2-3-1-4 de la présente étude a donné un aperçu des différents guichets uniques électroniques, considérés comme faisant parties des meilleures pratiques en Afrique.

Certains partagent leurs savoir faire et expériences avec les structures similaires dans d'autres pays. On distingue:

- Le Système ORBUS du Sénégal, appliqué au Kenya;
- Le Système ALIX de la Douane de Côte d'Ivoire, appliqué avec le Ghana et la CEDEAO;
- Le Tunisie TradeNet, appliqué avec les pays de la Méditerranée.

Comme on peut le constater, l'innovation en matière de TIC connaît un début de maîtrise à différents maillons de la chaîne logistique intégrée du commerce international libéralisé. Il suffit peut-être d'aider les structures concernées à partager leurs expériences avec les autres.

3- PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES, EN AFRIQUE.

3-1. DEFINITION DU CONCEPT DE FALTICE-COM

La « **FALTICE-COM** » peut être définie comme la négociation et l'appropriation, d'une part ; l'interprétation, l'application simplifiée et harmonisée, concomitante, synergique et proactive d'autre part; par toutes les parties prenantes en particulier les PME, des principes, normes, règles, mécanismes et usages de la Facilitation des échanges et des transports (**FAL**), des Technologies de l'Information et de la Communication (**TIC**) et du Commerce électronique (**E-COM**) ; en vue d'améliorer et de promouvoir la réalisation idoine de l'Acte commercial international libéralisé ».

Les activités contenues dans les notions FAL, TIC et E-COM forment un tout intégré dans la mise en œuvre de la FACILITATION DES ECHANGES ET DES TRANSPORTS, promue par l'OMC, les Organisations Economiques des Nations Unies (CNUCED, CCI, OMD, CEA..) en faveur de leurs Etats Membres ; les Communautés Economiques Régionales, le secteur privé notamment les PME.

Cette notion « **FALTICE-COM** » doit être considérée dans le cadre de la mondialisation de l'économie, comme le catalyseur de la mise en œuvre des articles V, VIII, X du GATT de 1994. Toutefois, elle devrait nécessairement prendre en compte, à tous les niveaux hiérarchiques, toutes les dispositions pertinentes des accords, conventions et arrangements bilatéraux et multilatéraux qui privilégient les avantages à accorder aux PME en particulier ceux des pays en développement.

Le développement et la maîtrise d'un plan stratégique des techniques de l'information et de communication par les PME passe nécessairement par :

- Leur participation aux négociations des accords sur la Facilitation des échanges ;
- L'appropriation des instruments de facilitation issue des Accords et Conventions internationales de référence ;
- L'interprétation et l'application idoines consécutives à la mise en œuvre de textes juridiques, au plan international, régional, sous régional et national ;
- La participation effective au mécanisme de coopération et d'information ;
- L'insertion valable dans le processus des TIC et du E- Commerce ;²

Les chapitres précédents ont mis en exergue les volets relatifs à l'identification, la collecte, le traitement, la codification, la mise en œuvre et l'exploitation de l'information sur la marchandise, et les services dans les échanges intra, inter, extra régional africain.

Dans la recherche de solutions idoines à la problématique de la maîtrise de l'information par la communication dans le cadre de l'acte commercial internationale mondialisé les parties prenantes de la Facilitation des échanges ont contamment bénéficié des orientations, directives et recommandations de l'OMC, de l'OCDE, de la CNUCED, de l'OMD, le CCI, puis les organisations régionales : ECA, ECE, ESCWA; les Communautés Economiques Régionales (CERs), en passant par les Etats, pour atteindre le secteur privé y compris les PME.

Mais la mise en œuvre de ce soutien de la communauté internationale est malheureusement sujette à une gestion à géométrie variable et étriquée ; à telle enseigne que l'Afrique ne participe que pour 0,5% du commerce mondialisé en matière de E-commerce et TIC.

En effet, à ce jour, il n'existe pas de formules toutes faites de mécanismes harmonisés « prêt-à-porter » en matière de Facilitation des échanges, de E-commerce, des TIC, qui peuvent permettre aux Etats, aux CERs, encore moins aux administrations et aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) ; de s'ancrer au plan institutionnel, juridique, technique, opérationnel et commercial à l'Acte commercial international libéralisé.

Comme on le constate, malgré les efforts conjugués de toutes les parties prenantes pour rehausser le niveau de participation à la Facilitation des échanges au sens large, **l'Afrique risque de rater la révolution du E-commerce**, si elle ne met pas en place **un véritable plan stratégique de développement de l'information et de la communication**.

3-2. RECOMMANDATIONS AU NIVEAU DE LA CEA POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN

L'atelier organisé par la CEA les 18 et 19 juin 2007 avec toutes les parties prenantes en matières de facilitation des échanges a proposé une vision relative à la mise en place d'un plan stratégique du développement de l'information et de la communication tels que définit dans le cadre du FALTICE-COM ci-dessus.

Ci-après lesdites propositions :

En vue de participer à un réseau africain de Facilitation des échanges permettant aux parties intéressées d'échanger des données d'information et des pratiques qui ont fait leurs preuves, les gouvernements, les CERs et la CEA sont invités, chacun en ce qui le concerne, à prendre un certain nombre de mesures :

Gouvernements :

Ils sont invités à :

- Partager leurs expériences, leurs savoir faire et leurs attentes en matière de Facilitation des échanges ;
- Faire en sorte que le secteur privé en général (entreprises de transport, chargeurs etc.), et les PME en particulier, puissent participer activement à l'élaboration des politiques et programmes visant à faciliter les échanges ;
- Favoriser la diffusion des données d'information concernant le commerce pour assurer une participation effective à la chaîne internationale d'approvisionnement ;
- Créer un climat propice au commerce international, en mettant en place des mécanismes de paiement internationaux performants et des structures d'arbitrage efficaces ; et établir une liste officielle des importateurs et des exportateurs. Lorsque ces mécanismes existent déjà, des mesures doivent être prises pour les harmoniser ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour faciliter l'application des politiques des CER à l'échelon national. Pour ce faire, il faudrait, le cas échéant, adapter les législations nationales et harmoniser les politiques ;
- Souscrire aux instruments internationaux de facilitation des échanges et les prendre en compte pour élaborer les politiques nationales en la matière ;
- Encourager les partenariats entre les secteurs public et privé, par exemple dans la gestion des ports et l'Administration des douanes, ainsi que dans la mise en place des infrastructures des TIC, comme moyen de faciliter les échanges ;
- Appliquer les recommandations, les normes et les outils visant à faciliter les échanges et le commerce électronique élaborés par le CEFAC de l'ONU ; et
- Informatiser les services publics, notamment les ministères, et assumer la responsabilité de la mise en place d'une infrastructure efficace et sûre pour faciliter les échanges.

Communautés économiques régionales :

- Mener des actions de sensibilisation et partager les expériences réussies dans la mise en œuvre des politiques et programmes de facilitation des échanges ;
- Faciliter la mise en place de mécanismes de paiement internationaux performants et de structures d'arbitrage efficaces pour le commerce transfrontières et accélérer l'adoption de monnaies communes ;
- Harmoniser leurs politiques et programmes de facilitation des échanges et accélérer le processus de mise en œuvre s'il a déjà été enclenché ;
- Faciliter l'application des recommandations, des normes et des outils élaborés par le CEFAC de l'ONU pour faciliter les échanges et le commerce électronique ;
- S'inspirer des meilleures pratiques utilisées pour faciliter les échanges dans d'autres régions, notamment en Asie ;
- Elaborer des programmes de renforcement des capacités afin d'améliorer les compétences des parties intéressées, notamment celles des PME, dans l'utilisation des TIC pour faciliter les échanges.

Commission Économique pour l'Afrique :

- Participer, en collaboration avec les CERs, à l'élaboration d'un plan stratégique pour renforcer la sensibilisation de toutes les parties intéressées, et mieux les informer des

questions liées à la facilitation des échanges, notamment les recommandations l'atelier de la CEA de juin 2007;

- Contribuer à la mise en place d'un centre régional de compétence chargé d'élaborer une documentation commerciale efficace pour renforcer les capacités au niveau régional afin de simplifier et d'automatiser les documents commerciaux, mettre au point une documentation régionale commune pour le commerce et le transport, rationaliser les besoins en données au niveau régional et appuyer la mise en place d'un guichet unique. Ce centre de compétence complétera le travail des CER, fournira une assistance technique et travaillera en relation avec la Commission économique pour l'Europe.

Recommandations générales concernant les systèmes de guichet unique

- Prévoir une supervision collégiale et interactive au niveau des Etats et des CERs afin que les TIC soient utilisées efficacement pour faciliter les échanges ;
- Assurer la participation de toutes les parties intéressées à toutes les phases des projets, notamment la sensibilisation et la gestion du changement ;
- Mettre en place des forums et des portails pour l'échange des meilleures pratiques dans le cadre du programme TIGA (la technologie au service de l'administration) ;
- Intégrer les systèmes en vigueur à l'échelon des communautés, notamment ORBUS et GCNET, ALIX, TTN (Tunisie TradeNet) au système ASYCUDA pour créer un système de guichet unique ; et
- Assurer une formation continue pour mieux utiliser, exploiter et maintenir les systèmes de facilitation des échanges.

3-3. LE BILAN DIAGNOSTIC

Le bilan diagnostic précède la réalisation d'un Plan stratégique de Développement d'où seront issues les recommandations qui seront déclinées, à leur tour, en mesures et actions prioritaires.

A cet égard, un cadre d'analyse des différents aspects relatifs à la mise en œuvre du FALTICE-Com (aspects : politique, institutionnel et organisationnel, juridique, technique et technologique, opérationnel et commercial) est établi par rapport aux forces, opportunités, faiblesses, menaces, recommandations puis actions et mesures prioritaires.

Ce cadre d'analyse du bilan diagnostic est présenté dans les tableaux ci-après.

Tableau 6 : Bilan diagnostic de la facilitation des échanges et du transport, des TICs et du E-commerce (faltice-com) et les PME en Afrique

a).Au plan Politique

FORCES	OPPORTUNITES	FAIBLESSES	MENACES	RECOMMANDATIONS
<ul style="list-style-type: none"> Existence d'initiatives et de déclaration politique de développement et de promotion de la Facilitation des Echanges, du E-commerce, des TICs, émanant des Chefs d'Etat, des ministres en charge Coordination régionale dynamique et proactive au niveau des CERs Harmonisation des procédures FAL au niveau des CERs, notamment au niveau de la douane 	<ul style="list-style-type: none"> Réel soutien au niveau de la CEA, du NEPAD, des CER, OMC/CNUCED/CCI, SSATP à travers des accords et programmes d'activités, des négociations en cours Participation progressive Existence de ministère en charge des TIC, Télécom Libéralisation du secteur des Télécom, du commerce, des transports OMC/ CER 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de directives adoptées avec un schéma directeur précis et d'échéancier de réalisation préétabli et suivi Insuffisance de forum de réflexion, de sensibilisation et de promotion Sectarisme communautaire régional vivace Faible intégration des PME dans la dimension des Echanges, malgré leur poids dans le tissu commercial et économique 	<ul style="list-style-type: none"> Participation faible disparate et discontinuée en négociation internationale Lente appropriation du phénomène qui progresse de plus de 20%/ an Marginalisation des PME dans les politiques et programmes Facilitation des Echanges non prioritaire actuellement Stratégie nationale de développement faible Coopération... Entre Ministères concernés, Télécom, Commerce, Formation technique 	<ul style="list-style-type: none"> FAL-TIC, E-commerce, PME synonyme de moteur de développement économique à reconnaître Mise en place d'un schéma directeur d'exploitation FALTICE-COM comme au niveau CEA, décliné par Etats, structures publiques et privées d'une Participation au négociation à tous les niveaux Mise en place d'une politique d'appropriation multidimensionnelle Réaffirmation de la position stratégique des PME dans l'Acte commercial international mondialisé

Tableau 7 : Bilan diagnostique de la facilitation des échanges, des TICs et du E-commerce en Afrique

b) Au plan Institutionnel et organisationnel

FORCES	OPPORTUNITES	FAIBLESSES	MENACES	RECOMMANDATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de cadres de coopération et de gestion dynamique et proactive mis en place par les organisations internationales et régionales • Cadre de Facilitation fonctionnel au niveau des CERs • Action de coordination présente au niveau de la CEA 	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération et encadrement multiformes des organisations internationales, régionales et sous régionales, OMC, APE, CNUCED, CCI, OMD, CEA, ECE, ... • Coopération Douanes, Entreprises, Transitaires • Coopération inter-entreprises • Faveur accordée dans le cadre des négociations internationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Notion de E-commerce, TIC mal connue • Renforcement des capacités d'un faible niveau • Interactions entre partenaires faibles • Cadre de formation insuffisant • Participation aux négociations timide • Mauvaise utilisation des experts spécialisés et consultants par les Etats, CERs, et autres structures régionales 	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération Nord-Sud faible à tous les niveaux hiérarchiques • Rôle des CERs très limité sur le E-commerce et les TICs • Coordination insuffisante de l'Etat au plan national • Forte domination des activités par les multinationales et leurs filiales locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Instituer au niveau CEA, CERs, Gouvernements, un programme de coopération technique fiable • Favoriser une assistance aux partenariats publics et privés • Apporter une assistance à l'intégration dans des places de marché électronique • Proposition et mise en place de scénarisme export • Intégrer la coopération au niveau de toutes les structures d'appropriation • Formation de spécialistes thématiques et généralistes pour une participation valable aux négociations • Renforcer des capacités des parties prenantes, notamment les PME, puis formation des formateurs pour la dissémination • Mettre en place des cadres intégrés de coopération et de coordination inter structurels, interprofessionnels

FALTICE-COM/ PME

Tableau 8 : Bilan diagnostic de la facilitation des échanges et des transports, des TICs et du E-commerce et PME en Afrique

c). Au plan Juridique

FORCES	OPPORTUNITES	FAIBLESSES	MENACES	RECOMMANDATIONS
<ul style="list-style-type: none"> La juridiction au plan national reconnaît des avantages à accorder aux PED, PMA et un soutien pour le renforcement des capacités au niveau des CERs, des gouvernements, des administrations et du secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> Existence de principes, normes, règles et mécanismes standards élaborés à l'endroit des PED, PMA et Entreprises, en particulier les PME Existence d'accords bilatéraux et multilatéraux harmonisés et simplifiés dans le cadre des CER Disponibilité d'instruments de Facilitation des échanges et des transports issus de conventions internationales de référence 	<ul style="list-style-type: none"> Difficile intégration des instruments de Facilitation, du E-commerce et des TICs dans l'ordre interne Interprétation et l'application des cadres juridiques adoptés est disparate, parcellaire, défensif et lucratif Absence d'un cadre normatif généralisé de référence pour l'Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> Faible appropriation des principes, règles, normes et mécanismes par les parties prenantes Non maîtrise par les parties prenantes du cadre normatif existant Désintérêt des juristes dans la négociation et la mise en œuvre par faute de spécialisation Insuffisance de renforcement de coopération sur l'application des textes juridiques Faible niveau de coordination nationale et de CER Absence de cadre de référence institué au plan national 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la participation à tous les niveaux structurels à l'élaboration des conventions, accords et instruments de Facilitation en gestation Elaborer des textes juridiques d'appropriation et d'adaptation des conventions et accords internationaux et régionaux adaptés au contexte africain Harmoniser, simplifier les textes juridiques au profit des PME par le renforcement des capacités

				<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'adoption des textes juridiques au niveau des CERs pour faciliter et renforcer l'intégration économique et le développement du Commerce • Mettre en place des centres de référence publique et privée au niveau de chaque pays
--	--	--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FALTICE-COM/ PME

Tableau 9 : Bilan diagnostic de la facilitation des échanges, des TICs et du E-commerce en Afrique

d) Au plan Opérationnel et commercial

FORCES	OPPORTUNITES	FAIBLESSES	MENACES	RECOMMANDATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de structures de coordination et de gestion du FAL/TIC : - Observatoires routiers - Guichet unique - Informatisation Douane • Comité de Facilitation des Echanges • Plateforme logistique avec les outils électronique : scanner, informatisation des formalités et documents 	<ul style="list-style-type: none"> • de E-commerce au début • Coût faible rapporté au retour d'investissement • Analyse des échanges commerciaux en ligne • Libre accès à Internet et coût relativement faible • Logiciels des opérations de back-office disponible 	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance de l'utilité des TICs pour améliorer les performances commerciales • Manque d'accès au service d'assistance technique • Méconnaissance des meilleures pratiques • Niveau de sensibilisation et d'information insuffisant • Cherté du matériel informatique 	<ul style="list-style-type: none"> • L'absence de dispositifs de formation appropriée • Absence de fonds pour investir dans le matériel TIC • Manque d'environnement propice (infrastructures Télécom., cadre réglementaire, capital humain qualifié) • Méconnaissance des opérations back-office 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de classement back-office et renforcement des capacités pour son utilisation • Favoriser l'exploitation synergique des instruments de facilitation du commerce et des transports • Défisicaliser la vente du matériel en matière de back office • Identifier et vulgariser les meilleures pratiques sur support documentaire et formation/ atelier • Renforcer le cadre structurel et opérationnel d'appropriation et de maîtrise par les PME • faciliter les interactions professionnelles et thématiques en faveur des PME

FALTICE-COM/ PME

Tableau 10 : Bilan diagnostique de la facilitation des échanges, des TICs et du E-commerce en Afrique

e) Au plan Technique et Technologique

FORCES	OPPORTUNITES	FAIBLESSES	MENACES	RECOMMANDATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • disponibilité de plateformes logistiques, d'infrastructures techniques des transports • existence d'infrastructures et équipements de base du E-commerce (Télécom., ordinateurs, Internet, capacité à être en réseau) 	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique des organisations internationales disponible • Faible coût de l'Internet et accessibilité à la portée de tous • Assistance technique multiforme de la coopération internationale et régionale • Innovation technologique, visant la simplification de l'exportation • Existence de standards sur les opérations de back office 	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement des affaires inadapté • Cherté des matériels et des logiciels • Vétusté des infrastructures et équipements (rail, route, Télécom., système informatique, ...) existant • Concentration des infrastructures et équipements dans les grandes villes • Accès difficile des PME à des infrastructures physiques insuffisantes et défectives 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution très rapide de la technique et de la technologie • Disharmonie dans l'implantation communautaire et régionale • Interconnectivité insuffisante des moyens techniques et technologiques existant • Exploitation disparate, parcellaire des équipements • Equipements et renforcement des capacités des PME insuffisantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer des infrastructures physiques et celles indispensables aux travaux électroniques dans l'espace national et régional • Défisiscaliser les matériels et logiciels • Equiper les plateformes logistiques de moyens modernes, fonctionnant en réseau • Développer une attractivité de l'assistance technique multiforme • Renforcer la capacité des PME pour s'adapter dans le temps et dans l'espace à l'utilisation idoine des infrastructures et équipements

L'analyse du bilan diagnostic de la Facilitation des échanges et des transports, des technologies de l'Information et des Télécommunications, du commerce électronique (FALTICE-COM) au plan politique, juridique, institutionnel et organisationnel, technique et technologique, opérationnel et commercial et les recommandations consécutives font ressortir l'ossature du Plan Stratégique de Développement de l'Information de la Communication en matière de FALTICE-COM comme suit.

On distingue :

1. Les objectifs spécifiques déclinés en stratégie et actions
2. Chaque action fait l'objet d'explication du contenu de l'observation mettant en exergue le résultat attendu

L'ensemble des objectifs spécifiques, des stratégies et des actions, constitue le plan stratégique de développement de l'information et de la communication en matière de FALTICE-COM, dont la présentation est la suivante.

3-4. OBJECTIFS

3-4-1. Objectif général

S'approprier, développer et promouvoir les activités de Facilitation des échanges, le E-commerce, la Technologie de l'Information et de Communication, en particulier en faveur des PME en Afrique.

3-4-2. Objectifs spécifiques

On distingue cinq (5) principaux objectifs :

Objectif spécifique 1 : définir les orientations et les choix stratégiques de développement et de promotion de la FALTICE-COM en Afrique.

✓ Stratégie 1.1

- Initier une déclaration politique des Chefs d'Etats pour un développement, une exploitation et une promotion uniforme, synergique et proactive de la Facilitation des échanges, des TIC, du E-commerce au niveau continental, régional, sous-régional, et national africain.
- Matérialiser cette volonté par une journée africaine tournante du FALTICE-COM tous les deux (2) ans ; étant donné que la matière évolue très vite dans le temps et dans l'espace.

✓ *Stratégie 1.2*

- Renforcer les politiques nationales en matière de FALTICE-COM

✓ *Stratégie 1.3*

- Réaffirmer le FALTICE-COM comme moteur du développement économique et favoriser son expansion territoriale.

Objectif spécifique 2: améliorer et renforcer le cadre juridique (convention, accord, règlement, réglementation) régional, sous-régional, national intégré en vue de créer un environnement incitatif pour l'investissement et l'intégration.

✓ *Stratégie 2.1*

- Favoriser la participation de l'Afrique et ses démembrements structurels étatiques et privés à l'élaboration, l'amélioration des conventions, accords et instruments des FALTICE-COM existants et en négociation.

✓ *Stratégie 2.2*

- Mettre à disposition et renforcer les textes juridiques (convention, accords, réglementation) d'appropriation et d'adaptation pour tenir compte de l'évolution rapide et de la multisectorialité de l'Acte commercial international libéralisé.

✓ *Stratégie 2.3*

- Faciliter et favoriser l'interprétation, l'application des principes, règles, normes, mécanismes, usages harmonisés et simplifiés à l'usage notamment des PME.

Objectif spécifique 3: élaborer des cadres de coopération, de négociation, d'appropriation, de coordination, de renforcement des capacités et de dissémination du FALTICE-COM.

✓ *Stratégie 3.1*

- Concevoir et mettre en œuvre des cadres synergiques de coopération, de négociation et d'appropriation au niveau International, Inter régional, Régional Sous-régional (CER), national, Inter-structurel, et Inter-professionnel.

✓ **Stratégie 3.2**

- Renforcer les moyens de planification, de programmation et de mobilisation de financement.

✓ **Stratégie 3.3**

- Mettre en place ou renforcer les structures de coordination politiques, administratives et privées notamment au niveau des PME fonctionnant en réseau.

✓ **Stratégie 3.4**

- Assurer le renforcement des capacités d'experts négociateurs, d'experts formateurs et des parties prenantes.

✓ **Stratégie 3.5**

- Faciliter, favoriser et promouvoir l'utilisation de FALTICE-COM pour les PME.

✓ **Stratégie 3.6**

- Faire du lobbying pour une assistance technique et financière accrue.

Objectif spécifique 4 : améliorer les infrastructures et équipements physiques, techniques et électroniques en vue de favoriser la modernisation, la performance des FALTICE-COM, l'accessibilité des marchés, la réduction des coûts en faveur des PME.

✓ **Stratégie 4.1**

- Renforcer, moderniser et privatiser les infrastructures, équipements et veiller à leur extension territoriale nationale, régionale ainsi que leur fonctionnement en réseau

✓ **Stratégie 4.2**

- Défisicaliser les matériels et logiciels informatiques afin de favoriser une vulgarisation rapide du système FALTICE-COM au profit des PME.

✓ **Stratégie 4.3**

- Faciliter l'interconnectivité des moyens techniques et technologiques et veiller à la sécurité et à la sûreté.

✓ **Stratégie 4.4**

- Développer une attractivité de l'assistance technique et renforcer les capacités à l'utilisation du FALTICE-COM par les administrations, les organismes, le secteur privé, notamment les PME.

Objectif spécifique 5 : Veiller au plan opérationnel et commercial, à l'exploitation optimale et efficiente, performante et bon marché du FALTICE-COM

✓ **Stratégie 5.1**

- Favoriser les interactions entre partenaires (Administration, organismes, prestataires, utilisateurs et auxiliaires) au plan national, sous régional et international

✓ **Stratégie 5.2**

- Promouvoir un système de classement des opérateurs de back office et renforcer les actions d'éducation et de sensibilisation pour son usage

✓ **Stratégie 5.3**

- Veiller à la réduction significative et régulière des coûts, prix, taxes et redevances.

✓ **Stratégie 5.4**

- Faciliter l'exploitation synergique et dynamique des instruments de facilitation des échanges et des transports en perpétuel évolution.

✓ **Stratégie 5.5**

- Faciliter l'accès à Internet, intranet et la création de site WEB notamment aux PME et aux couches socio professionnelles défavorisées

✓ **Stratégie 5.6**

- Identifier, codifier et vulgariser les meilleurs pratiques, sur support documentaire, multimédia et formation /atelier.

✓ **Stratégie 5.7**

- Améliorer l'environnement des affaires du FALTICE-COM au niveau institutionnel, administratif, opérationnel, commercial et financier.

3-5. LISTE DES ACTIONS ET MESURES

Tableau 1.1 : Liste des actions et mesures

Objectif spécifique	Stratégie	Action	Contenu	Observations
1 Au niveau politique	1.1	1.1.a	Il s'agit d'engager tous les pays d'Afrique à adopter le FALTICE-COM, comme moyen de développement du commerce, de l'Economie	Le phénomène FALTICE-COM, évolue très vite, la périodicité de suivi est de deux ans est proposé
		1.1.b Réunion des Ministres : Transport Commerce, Telcom au niveau des CERs	Il s'agit de faire une réunion de préparation d'un sommet des Chefs d'Etats au niveau des CERs pour évaluer l'impact des décisions et résolutions	Mettre à contribution les CERs pour faciliter l'intégration économique
		1.1.c Bilan diagnostic réalisé au niveau national (annuel)	Il s'agit pour l'Etat de faire le suivi, évaluation des actions des Ministres / CER sur le sujet	Associer tous les acteurs concernés pour les activités en particulier les PME.
	1.2	1.2.a Etablir et faire le suivi. Evaluation des réformes, planification et programme d'action	Il s'agit de à partir les orientations continentales et régionales, de mettre en place un dispositif de codification des actions à entreprendre et le suivi, l'évaluation et le contrôle consécutifs	Faciliter les actions de contrôle des activités programmées
		1.2.b Mettre en place des kit décisionnel de mise en place en cours d'action de la politique défini	Il s'agit de veiller à ce que les orientations, les choix stratégiques définis soient mis en œuvre de façon participative par toutes les parties prenantes en se référant au cadre référentiel, national, sous-régional et international existant	La position nationale et l'appropriation relatives à l'élaboration au négociation sont plus ou moins maîtrisé au profit de tous
	1.3	1.3.a Déterminer et publier le lien entre FALTICE-COM et la croissance économique	Il s'agit de mettre en exergue dans une étude l'impact à restituer à toutes les parties prenantes, le rôle du FALTICE-COM, comme catalyseur de l'expansion ordonnée des échanges	Mettre à contribution les facteurs macro et micro économiques pour dégager l'impact

1.3.b	Dimensionner le FALTICE-COM à l'échelle des priorités économiques	Il s'agit pour l'Etat, les CERs, la CEA, l'UA et le NEPAD de mettre en avant cette préoccupation dans leurs relations avec les partenaires au développement afin de bénéficier de toute l'assistance technique et financière nécessaire	Sensibiliser les partenaires au développement dans le cadre de lobbying
--------------	-------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

2.1	2.1.a Contribuer à la conception et à la mise en œuvre juridique du FALTICE-COM	Il s'agit de faire intégrer les positions nationales, CERs et régionales dans la confection des textes juridiques au plan international mais aussi de mettre en avant l'interprétation et l'application consécutives	Favoriser la contribution proactive et intéressée au cadre juridique
	2.1.b Préparer les négociations juridiques internationales du FALTICE-COM avec des spécialistes	Il s'agit pour les experts juridiques de mettre en avant toutes les concessions faites au P.E.D, P.M.A, P.M.E dans le cadre des négociations en cours au plan international et au niveau des APE	Adopter des conventions, Accords internationaux prenant des avantages liés au niveau de développement. Il faut savoir et pouvoir les valider dans lesdites conventions en gestation
2.2	2.2.a Actualiser les textes juridiques existants par support aux résultats des négociations en cours	Il s'agit d'intégrer dans l'ordre interne national, CERs et régional les acquis des négociations sur les accords, conventions internationales	Actualiser régulièrement les textes juridiques s'avère indispensable
	2.2.b Mettre en place un mécanisme d'appropriation	Il s'agit de codifier les conditions et modalités d'interprétation et d'application des Accords, conventions, instruments, règles, normes à tous les niveaux hiérarchiques depuis les CERs jusqu'au secteur privé notamment les PME	Faciliter l'appropriation des textes juridiques est une étape essentielle dans l'application harmonisée de l'Acte commercial international et mondialisé

	2.2.c Mettre en plan un dispositif réglementaire propre au PME	Il s'agit de vulgariser et promouvoir la FALTICE-COM par les PME par une maîtrise des instruments de facilitation du commerce. EDIFACT/ONU, Accord de commerce électronique, instrument d'auto-réglementation du commerce électronique	Élaboration et appropriation de code de conduite
2.3	2.3.a Mettre à la disposition du secteur privé une réglementation nationale et de règlement (CER) adaptée notamment pour les PME	Il s'agit de codifier les principes, règles, normes et usages pour faciliter l'application de l'Acte commercial mondialisé au niveau du FALTICE-COM	Favoriser l'opérationnalité réglementaire
	2.3. b Former les formateurs et opérateurs à l'application des textes réglementaires	Il s'agit de mettre en place un guide juridique simplifié et harmonisé au profit des usagers (PME)	Promouvoir la vulgarisation
3.1	3.1.a Identifier et intégrer toutes les formes de coopération existante : OMC, CCI/ CNUCED/ OMD/ OCDE, Nations Unies régionales – CEA dans la politique des CER – Etat –Administration privé	Il s'agit de recenser les cadres de coopération et d'assistance technique et financière existante pour tirer avantage dans le cadre d'une appropriation nationale en faveur en particulier des PME	Favoriser une méthodologie d'appropriation
	3.1.b Participer à tous les niveaux hiérarchiques à la négociation et à la mise en oeuvre	Il s'agit de s'imprégner de l'évolution et des acquis du FALTICE-COM et défendre et promouvoir les intérêts nationaux et CERs	Promouvoir la négociation
	3.1.c Développer les mécanismes d'une insertion valable linéaire	Il s'agit de prioriser les interactions entre tous les partenaires en matière de FALTICE-COM	Favoriser une appropriation intégrée
3.2	3.2.a Procéder à une réelle appropriation en interne (Etat, CER)	Il s'agit de se doter d'un cadre technique d'appropriation par la planification et la programmation	Codifier et maîtriser l'appropriation
	3.2.b Mobiliser les moyens de mise en œuvre du programme défini	Il s'agit de faire réaliser avec les moyens disponibles concrètement la politique de coopération définie au plan national, sous-régional et régional	Maîtriser la réalisation des actions programmées

3.3	3.3.a Mettre en place des structures de gestion, politiques, administratives et privées	Il s'agit d'associer les parties prenantes par centre d'intérêt pour mieux développer et promouvoir la FALTICE-COM au plan national, CER et CEA	Appropriation structurelle ciblée dans l'espace
	3.3.b Favoriser le réseautage dans la gestion des structures définies	Il s'agit de faciliter l'inter connectivité des structures afin de promouvoir l'acte commercial international mondialisé	Mettre en avant la gestion logistique intégrée du système
3.4	3.4. a former soit par voie de l'assistance technique, soit au niveau national et régional des négociateurs (administratifs et privés), des experts	Il s'agit de se doter d'équipes d'experts négociateurs multisectoriels et thématiques pour défendre et promouvoir les intérêts nationaux et régionaux	Assurer une appropriation du FALTICE_COM par les négociateurs
	3.4.b former des formateurs pour la dissémination du système de FALTICE_com	Au plan international, il s'agit d'assurer le savoir et la maîtrise du FALTICE_com par toutes les parties prenantes	Assurer une appropriation par les parties prenantes
	3.4.c créer des modules multisectoriels de formation adaptés à l'Afrique	Il s'agit de mettre en place des supports pédagogiques et didactiques de la Facilitation des Echanges, des TICs et du E-commerce	Assurer la connaissance aux usagers
	3.4.d trouver le financement et les moyens logistiques de mise en œuvre de la formation	Il s'agit de la prise en charge de la formation au niveau des CERs, l'Etat, des administrations, des organismes, du secteur privé en particulier les PME.	Créer les conditions de pérennisation et de maîtrise du FALTICE_com
3.5	3.5.a) réalisation des études d'impacts sur le rôle des PME dans la mise en œuvre du FALTICE-COM	Il s'agit de mettre en exergue le poids réel des PME dans la croissance économique avec ou sans les FALTICE-COM au niveau national et des CERs	Etablir le lien entre le FALTICE-COM et les PME
	3.5.b) réaliser une étude diagnostique sur les conditions et modalités d'insertion valable des PME dans les FALTICE_com	Il s'agit de déterminer le moule adéquat qui permettra d'intégrer les PME dans l'acte commercial libéralisé	Intégrer les PME dans les pratiques actualisées du commerce mondial

	3.5.c mettre en place un cadre spécifique de renforcement des capacités techniques, commerciales, et éducatives sur la base du cadre de coopération et d'assistance technique internationale	Il s'agit d'exploiter tous les avantages contenus dans les conventions, accords au niveau international et régional au profit des PME, y compris les dons et legs dans le cadre de la vulgarisation	Permettre une mise à niveau des PME par tous moyens
3.6	3.6.a Mettre en place un plan lobbying institutionnel et opérationnel pour soutenir les PME	Renforcer les entreprises commerciales à l'international, composé essentiellement des PME et faire un lobbying multimédia conséquent dans le temps et dans l'espace	Permettre à l'Afrique de ne pas rater la révolution du E-commerce
4.1	4.1.a Développer, améliorer et renforcer les infrastructures physiques	Il s'agit d'adapter les infrastructures au contexte d'évolution du FALTICE-COM dans l'espace national et régional CER	Moderniser les infrastructures
	4.1.b Doter le système du FALTICE-COM d'équipements modernes et performants	Il s'agit d'adapter les équipements au contexte d'évolution des technologies en perpétuelle innovation et évolution	Assurer la traçabilité de l'exploitation d'équipements adaptés
	4.1.c S'assurer du fonctionnement en réseau des infrastructures et des équipements	Il s'agit de favoriser un resautage technique et électronique (Tel, Internet, Intranet, Mobile, Site Web)	Faciliter le commerce national, régional et international
4.2	4.2.a Vulgariser l'utilisation des matériels et logiciels informatiques par la défiscalisation et services connexes	Il s'agit de détaxer le matériels, logiciels, et services annexes pour rendre le FALTICE-COM accessible à toutes les PME	Favoriser l'accès au marché des E-commerce
4.3	4.3.a Soutenir le resautage par une connectivité fiable	Il s'agit de s'assurer que la mise en œuvre du FALTICE-COM repose sur un maillage technique et technologique intégré, sécurisé et fiable	Favoriser la continuité et la régularité des services

4.4	4.4.a Assurer une formation technique et technologique à toutes les parties prenantes	Il s'agit de faciliter, de favoriser une utilisation et une exploitation optimale de la logistique de soutien du FALTICE-COM	S'assurer que les parties prenantes maîtrisent les fonctions du FALTICE-COM
	4.4.b Prévoir une assistance technique appropriée et disponible pour la maintenance du système	Il s'agit de sécuriser l'exploitation du FALTICE-COM	Assurer la continuité et la régularité de l'exploitation
5.1	5.1.a Mettre en place au niveau des Etats CERs et CEA / NEPAD, une commission technique FALTICE-COM	Il s'agit de mettre en place un KIT décisionnel d'analyse et de veille FALTICE-COM dans le cadre d'un regroupement des principales parties prenantes notamment les PME	Favoriser l'interaction entre partenaires
	5.1.b Favoriser des ateliers de réflexion de d'évaluation de l'évolution du FALTICE-COM	Il s'agit de renforcer les mécanismes d'appropriation de négociation et d'application du FALTICE-COM	Rechercher à maîtriser les activités concernées
	5.1.c Mettre en place un cadre opérationnel inter structurel d'échanges d'expériences Nord-Sud	Il s'agit de promouvoir et consolider les acquis et améliorer les connaissances en matière de gestion	Rechercher une assistance à l'intégration dans des plans de marché électronique
5.2	5.2.a Favoriser la connaissance et la maîtrise des opérations de Back-office	Il s'agit de permettre aux PME de se familiariser à utiliser le BPO « Business Process Outsourcing, en vue de stimuler leur échange	Maîtriser toutes les composantes des TIC et E-Commerce
	5.2.b Mettre en place un système d'information et de sensibilisation le back office	Il s'agit de créer un site web de sensibilisation sur les supports / service d'utilisation du FALTICE-COM	Vulgariser et disséminer l'usage des opérations de Back-office
5.3	5.3.a Instituer au niveau des Etats et des CERs, une défiscalisation et une cotation de prix spéciaux pour l'acquisition de services dans les opérations de Back-office	Il s'agit de promouvoir des avantages tarifaires spéciaux pour favoriser l'utilisation des TIC et de E-Commerce par les PME en particulier	Faciliter l'accès au marché et à l'utilisation du système de télécommunication et électronique
5.4	5.4.a Créer des centres de formation sur les instruments de facilitation des transports et du FALTICE-COM	Il s'agit de mettre à la disposition des opérateurs privés, les administrations, les organismes une bibliothèque spécialisée en matière de FALTICE-COM	Renforcer la maîtrise et l'appropriation

	5.4.b Prévoir l'enseignement des instruments de facilitation FALTICE-COM	Il s'agit de disséminer par des modules spécialisés, l'imprégnation et la formation dans les écoles de commerce gratuitement	Créer les meilleures conditions pour ne pas rater la révolution informatique et le E-commerce
5.5	5.5 a Favoriser et faciliter l'accès à Internet, Intranet, Mobile, téléphone	Il s'agit pour l'Etat, les opérateurs du secteur et les CERs de veiller à ce que ces outils soient à la portée des PME et les couches professionnelles défavorisées	Renforcer les opportunités d'utilisation des TIC et du E- Commerce
	5.5.b développer les E-Services, en ligne, des services hors ligne	Il s'agit de créer des facilités l'utilisation des TIC et du E- Commerce notamment les site WEB, Internet.	Vulgariser l'utilisation
5.6	5.6 a Recenser les meilleures pratiques pour promouvoir le FALTICE-COM	Il s'agit de mettre en exergue sur support multimédia dans les CERs, les Etats, des administrations, des entreprises notamment les PME, les cas de réussite en Afrique et ailleurs dans le marché tel que : le scanner au port, les Trade net, interconnectivité des données douaniers, Sydonia, Alix	Persuader, convaincre, éduquer les PME surtout sur les avantages et le bien fondé du FALTICE-COM pour la conquête des marchés
	5.6.b créer des supports de perfectionnement des parties prenantes notamment les PME	Faire partager l'expérience et la connaissance de l'excellence pour susciter l'usage	Promouvoir la FALTICE-COM
5.7	5.7 a Créer un fonds spécial au niveau des Etats, des CERs et de la CEA/NEPAD/ SSATP pour soutenir et promouvoir le FALTICE-COM	Il s'agit de collecter des fonds à tous les niveaux pour la prise en charge des actions de développement de la formation, d'information et de sensibilisation, de la FALTICE-COM au profit notamment des PME	Dégager les moyens de la politique de mise en œuvre idoine du FALTICE-COM
	5.7.b Diffuser au niveau de la CEA/ NEPAD, des CERs et des Etats les études relatives au FALTICE-COM	Il s'agit de mettre en exergue les idées, les projets, les visions et évaluations sur le sujet, afin de favoriser l'appropriation et la dissémination à moindre coût	Montrer le chemin à suivre par les PME pour une insertion valable dans l'Acte commercial International libéralisé

CONCLUSION

De nombreux efforts ont été faits pour la Facilitation des échanges et des transports, les technologies de l'Information et de la Communication du Commerce électronique (e-commerce), mais de nombreux défis restent à être relevés pour permettre aux PME en Afrique de participer à l'Acte Commercial international libéralisé

Le Plan Stratégique de développement de l'information et de la communication en objet, pourrait contribuer à aider les PME à utiliser la **FALTICE-COM**, comme vecteur de leur expansion ordonnée au rendez-vous de la mondialisation de l'économie.

Cette situation ne serait plausible dans le cadre de la présente étude que si une restitution est réalisée de manière séquentielle, dynamique et proactive à trois (3) niveaux hiérarchiques distincts :

- CEA, CERs et organisations concernées ;
- CER et Etats membres ;
- État, administrations, organismes, prestataires et utilisateurs du FALTICE-COM.

ANNEXES

ANNEXE A

ACRONYMES

PME	Petite et Moyenne Entreprise
CEA	Commission Économique pour L'Afrique
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
FE	Facilitation des Échanges
OMC	Organisation mondiale du Commerce
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et Le Développement
CCI	Centre du Commerce International
OMD	Organisation Mondiale de la Douane
CER	Communauté Économique Régional
PVD	Pays en Voie se Développement
ECE	Commission Économique pour l'Europe
ESCAP	Commission Économique pour l'Asie et le Pacifique
ESCWA	Economic and Social Commission for Western Asia
ALIX	Application for local information Exchange
PMA	Pays les Moins Avancés
APE	Accord de Partenariat Économique
E-Commerce	Commerce électronique
EED	Échange Électronique de Données
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
OMAOC	Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et de Centre
SADC	Southern African Development Community
GATT	Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce
CNUDCI	Commission des Nations Unies pou le Droit Commercial International
SSATP	Programme de Politique de Transport en Afrique Subsaharienne
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
FALTICE-Com	Facilitation des Échanges, Technologies de l'information et de la Communication, Commerce Électronique
CEMAC	Communauté Économique de l'Afrique Centrale
ISO	: Organisation internationale de normalisation
CEFACT-ONU	Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

**ANNEXE B : APPROPRIATION DE LA FACILITATION DES
ECHANGES, DU TIC, DU E-COMMERCE PAR LES PME**

Commentaires , voir page 33

Tableau 3 : Attentes des sociétés (PME) concernant les technologies de l'information

Question : « **Quel est le niveau de satisfaction des attentes de votre société concernant l'utilisation des ordinateurs** »

Catégorie d'utilisateur	Classement des attentes satisfaites	Matériel		Logiciel		Formation	
		F	% de N	F	% de N	F	% de N
Ensemble (N= 361)	Très élevé	72	20	74	20	46	13
	Elevé	207	57	179	50	134	37
	Faible	65	18	97	27	96	27
	Très faible	12	3	9	2	31	9
Confirmé (N= 185)	Très élevé	44	24	45	24	26	14
	Elevé	116	63	107	58	85	46
	Faible	20	11	29	16	46	25
	Très faible	5	3	3	2	13	7
Débutant (N= 176)	Très élevé	28	16	29	16	20	11
	Elevé	91	52	72	41	49	28
	Faible	45	26	68	39	50	28
	Très faible	7	4	6	3	18	10

Source :CCI/CNUCED/OMC, les PME et les technologies de l'information page 69

Tableau 4 : Outils de formation informatises utiles

Question : « **A partir de votre expérience, quels sont les principaux domaines dans lesquels des outils d'apprentissage sur logiciels devraient être fournis aux PME exportatrices ?** »

Personnes ayant répondu	Organismes		PME	
	F	% de N (71)	F	% de N (377)
Outils d'apprentissage sur logiciel à fournir (N=)				
Comptabilité et gestion des coûts	23	32	222	59
Planification et gestion de la production	15	21	185	49
Planification et gestion financières	11	15	162	43
Planification et gestion stratégiques	29	41	121	32

Evaluation des possibilités du marché	28	39	102	27
Marketing à l'exportation	27	38	93	25
Procédures d'exportation et d'importation	27	38	92	24
Gestion des exportations	17	24	87	23
Etudes de marché	35	49	79	21
Relations et services clients	11	15	60	16
Gestion des approvisionnements	6	8	41	11
Emballage des produits	9	13	35	10
Négociations commerciales	16	23	35	9

Source :CCI/CNUCED/OMC, les PME et les technologies de l'information page 77

Tableau 5 : Perception interne et externe des contraintes

Question : « **Selon vous, quelles sont les contraintes auxquelles sont confrontées les PME dans l'utilisation des ordinateurs** »

Avantages (N=)	Organismes (perception externe)		PME, par catégorie (perception interne)											
	F	% de N	Ensemble		Confirmé		Débutant		Non- utilisation					
			F	% de N	F	% de N	F	% de N	F	% de N	F	% de N	F	% de N
Logiciel adapté trop coûteux	38	55	184	52	80	44	104	59	5	10				
Ordinateurs adaptés trop coûteux	36	52	170	48	74	41	96	55	24	49				
Formation informatique trop coûteuse	25	36	113	32	62	34	51	29	13	27				
Personnel informatique qualifié trop	28	41	91	25	53	29	38	22	18	37				

coûteux											
Problème d'alimentation électrique	15	22	82	23	52	29	30	17	8	16	
Pannes fréquentes des lignes téléphoniques et modem	12	17	73	20	50	28	23	13	9	18	
Le personnel formé quitte la société	12	17	70	20	43	24	27	15	11	22	
Assistance logicielle non disponible	6	9	111	31	42	23	69	39	10	20	
Logiciel adapté non disponible dans la région	5	7	60	17	36	20	24	14	11	22	
Ordinateurs adaptés non disponibles dans la région	3	4	47	13	34	19	13	7	4	8	
Pannes fréquentes des ordinateurs	4	6	50	14	34	19	16	9	8	16	
Formation informatique non disponible dans la région	3	4	54	15	34	19	20	11	7	14	
Personnel qualifié en informatique non disponible dans la région	13	19	56	16	33	18	23	13	6	12	
Le logiciel présente de nombreux défauts	0	0	91	25	31	17	60	34	7	14	
Aucune personne disponible pour réparer le matériel	3	4	49	14	24	13	25	14	27	55	

Source : :CCI/CNUCED/OMC, les PME et les technologies de l'information page 71

ANNEXE C : TDR ETUDE

Interregional Partnership for Promoting Trade as an Engine of Growth Through Knowledge Management and Information and Communication Technologies

Terms of Reference for Consultant

Undertaking a study on best practices in the implementation of trade facilitation recommendations, tools and standards in Africa.

I. Background and justification

Three factors define the main difficulties faced by developing countries in the area of trade facilitation: (i) limited understanding and use by governments and business (especially SMEs) of trade facilitation and of ICT tools and techniques; (ii) developing countries' limited capacity for policy analysis and inadequate policy instruments for implementation of trade facilitation; and (iii) inadequate policy coordination for negotiation on trade facilitation. These obstacles tend to reduce countries' development opportunities and to increase the costs of general economic development and social welfare.

To alleviate this situation, the five regional commissions of the United Nations have prepared a joint project that seeks to disseminate the benefits of trade facilitation and the standards, tools and requirements for its successful implementation. The project focuses on trade facilitation promoted by: (a) enhanced knowledge and understanding of governments and business regarding trade facilitation and the role of ICT; (b) enhanced use of ICT by SMEs in trade facilitation, and (c) national capacity-building for trade facilitation negotiations

As part of its contribution to the implementation of the project, ECA is involved in the following activities:

- Strengthening the Trade Facilitation aspects of trade negotiations by organising a regional workshop on capacity building for trade facilitation aspects of trade negotiations for regional /national negotiators, policy makers and business associations;
- Enhancing trade facilitation for SMEs by organizing a regional workshop on capacity building for Small and Middle Traders related to aspects of Trade Facilitation; and
- Strengthening national and regional approaches to Trade Facilitation implementation by organizing a workshop on development of e-tools for Trade Facilitation: Best practices including development of Single Window

ECA has already organised the regional workshop on capacity building for trade facilitation aspects of trade negotiations for regional /national negotiators, policy makers and business associations. It has also organized a workshop on the use of ICT by SMEs for Trade Facilitation and on best practices in the development of e-tools for Trade Facilitation.

To assist the ECA/TFED team working on the project, it is envisaged to recruit a consultant for a period of (2) two months. The consultant will help in preparing a paper on best practices in the implementation of trade facilitation recommendations, tools and standards in Africa.

II. Definition and scope of duties

Building on the outcome of ECA's recent workshop on the use of ICT by SMEs for Trade Facilitation and on best practices in the development of e-tools for Trade Facilitation, the consultant will undertake the following duties:

1. Review literature on the development of e-tools for Trade Facilitation in Africa;
2. Identify and compile best practices in the use of e-tools for Trade Facilitation
3. Identify existing cooperation between African countries on issues related to Trade Facilitation
4. Recommend a strategic plan for raising awareness and effective communication of trade facilitation related issues to all stakeholders
5. Prepare a report of the study

III. Duration and Mode of Work

The timeframe for the assignment, which will be entirely a desk study, is 2 months.

IV. Delivery and format of Final Output

The consultant will prepare and submit a report to the Director, Trade, Finance and Economic Development Division (TFED) of ECA by the end of the assignment. The final report will be shared with other Regional Commissions involved in the Development Account Project and with relevant government officials, private sector and civil society organisations in African countries.

V. Period of contract and honorarium

The consultancy assignment is for 2 months. The consultancy will start upon approval by HRSS and signing of the contract by the consultant.

VI. Qualifications & Requirements

- Advanced University degree in Economics, Business Administration or any other related field;
- Extensive experience in the areas of Trade Facilitation
- Excellent drafting skills, particularly in preparing reports that are clear, concise and intelligible;
- Demonstrated effective communication skills, both oral and written;
- Sound analytical skills as demonstrated in publications on trade or development related issues;
- Ability to plan and organize work; and
- Capacity to deliver the output on the required deadline.

VII. Language

Very good knowledge of English or French is required.

BIBLIOGRAPHIE

Titre	Auteur
Les PME et les technologies de l'information	Centre de Commerce international
African _ Markets : information and Economic developpement	CEA :Aida Opuku Mensah M.A.Mahomed Salih
Les transports et l'intégration régionale en Afrique	CEA (2003)
Résumé des recommandations du CEFAC-ONU concernant la facilitation di commerce	Commission Economique pour l'Europe Nations UNies
Mesures destinées à faciliter les procédures du Commerce International N° 18 CNUCED	Commission Economique pour l'Europe Nations UNies Documents : <ul style="list-style-type: none"> • TD/B/COM.3/AHM.1/2 • TD/B/COM.3/L.27 • TD/B/COM.3/EM.28/3 • TD/B/COM/.3/EM.29/2 • TD/B/COM/M.3/59 TD/B/COM.3/EM.20/3
Règles commerciales internationales : manuel de réponses sur les Accords de l'OMC pour les petites et Moyennes Entreprises exportatrices	CCI : Les clefs de l'exportation
Rapports d'Ateliers sur la Facilitation des échanges et des Transports, TIC. Addis Abeba, Le Caire, Abu Dhabi, Amman	CEA (2006- 2007)
La Problématique de la gestion Logistique intégrée des Transports en Afrique Subsaharienne	N'GUESSAN N'guessan : Consultant SSATP/ Banque Mondiale (2002)
Amélioration du transport de transit en Afrique de l'Ouest	N'GUESSAN N'guessan : Consultant CNUCED (2003)
Etude relative à l'Observatoire des Pratiques Anormales sur le Franchissement des frontières	N'GUESSAN N'guessan Consultant Réseau de l'Entreprise en Afrique de l'Ouest (REAO -1997)°
Questions relatives au transport Multimodal et Produit dangereux en Afique	CEA N'GUESSAN N'guessan, Consultant (2003)